**MONTPELLIER HÉRAULT RUGBY ASSOCIATION**

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Mercredi 4 novembre 2026**

**Lieu : Septéo Stadium, salle Jeanjean  Heure d'ouverture : 18 h 30**
**Présidence de séance : Serge Guiseppin, président de l'Association**
**Secrétaire de séance : Éric Clot, secrétaire général**

## 1. Ouverture de l'Assemblée générale et présentation des droits de vote

Le mercredi 4 novembre 2026, les membres du Montpellier Hérault Rugby Association se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions statutaires et à la convocation qui leur a été adressée.

Le président, Serge Guiseppin, ouvre la séance à 18 h 35 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Il remercie les membres présents, les dirigeants, les représentants des institutions, les partenaires et les invités.

### 1.1. Présentation des droits de vote

Avant l'examen de l'ordre du jour, il est procédé à la vérification des membres disposant du droit de vote, conformément aux statuts de l'Association.

| Situation | Nombre |
|---|---|
| **Membres disposant du droit de vote** | 316 personnes |
| **Nombre de présents hors droits de vote** | 58 personnes |
| **Membres représentés par pouvoir** | 1 |
| **Total des voix présentes ou représentées** | 43 personnes |
| **Membres absents ou non représentés** | |
| **Quorum statutaire, si applicable** | Non |

Après vérification des feuilles de présence et des pouvoirs, le président constate que l'AG respecte les conditions statutaires permettant de délibérer. L'Assemblée générale peut donc valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

La feuille de présence et les pouvoirs sont conservés dans les archives de l'Association et annexés au présent procès-verbal.

### 1.2. Observations et interventions éventuelles

Questions ou observations des membres : Néant

Le président déclare l'Assemblée générale officiellement ouverte et propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

## 2. Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée générale

Le président rappelle que le procès-verbal de la précédente Assemblée générale, tenue le 20/10/2025, a été communiqué aux membres selon les modalités habituelles de l'Association.

Il invite les participants à formuler leurs éventuelles remarques ou demandes de rectification.

### 2.1. Questions et observations

Observations formulées : Néant

### 2.2. Résolution n° 1 – Approbation du précédent procès-verbal

Le président soumet à l'approbation de l'Assemblée générale le procès-verbal de la précédente Assemblée générale.

| Expression du vote | Nombre de voix |
|---|---|
| **Pour** | Unanimité (43 ) |
| **Contre** | 0 |
| **Abstentions** | 0 |
| **Total des suffrages exprimés** | 43 |

**Décision : Le procès-verbal de la précédente Assemblée générale est approuvé à l'unanimité .**

Le président prend acte du résultat et poursuit l'ordre du jour.

## 3. Rapport moral du président

Le président, Serge Guiseppin, présente à l'Assemblée générale le rapport moral de la saison 2025-2026, dont le texte est reproduit ci-après.

### 3.1. Présentation du rapport

Depuis notre prise de fonctions en novembre 2024, nous avons engagé un travail de reconstruction et de modernisation de notre association, avec une ambition clairement affirmée : préserver notre projet sportif et éducatif tout en assurant sa pérennité financière et institutionnelle.

Ce mandat aura été marqué par des décisions importantes, parfois difficiles, mais nécessaires pour permettre au MHR Association de retrouver un fonctionnement plus rigoureux, une gouvernance clarifiée et une meilleure visibilité sur son avenir.

Notre ambition demeure de construire une association solide, capable de répondre aux exigences de la formation sportive, tout en respectant les responsabilités qui sont les nôtres en matière de gestion, d'organisation et de gouvernance.

### 3.1.1. Une association forte de ses 919 licenciés

Pour la saison 2025-2026, notre association compte 919 licenciés, répartis entre 710 masculins et 209 féminines.

Parmi ces licenciés, nous comptabilisons 702 pratiquants, dont 540 joueurs et 162 joueuses.

Les 217 autres licences concernent les différentes fonctions d'encadrement et de fonctionnement de notre association.

Ces effectifs témoignent de la place importante occupée par le MHR Association dans le paysage rugbystique régional.

Ils traduisent également notre responsabilité envers les jeunes, leurs familles, les éducateurs et l'ensemble des personnes qui participent quotidiennement à la vie du club.

Nous entendons permettre à chacun de pratiquer le rugby dans un environnement structuré, formateur et respectueux des valeurs de notre sport.

Au-delà des chiffres, c'est bien la vitalité de notre association qui doit être soulignée, avec une présence importante du rugby féminin et masculin et une mobilisation quotidienne de nombreux acteurs.

### 3.1.2. Une reconstruction financière engagée

À notre arrivée, nous avons été confrontés à une situation financière particulièrement difficile, marquée par plusieurs exercices déficitaires et des engagements qui devaient être réexaminés.

Nous avons engagé un travail de maîtrise des dépenses, de rationalisation de notre organisation et de clarification des responsabilités.

Cette démarche a nécessité de revoir certains modes de fonctionnement, de mieux identifier nos engagements financiers et d'adapter progressivement nos moyens aux ressources réellement disponibles.

Nous avons également souhaité renforcer les procédures de suivi budgétaire, afin de disposer d'une meilleure visibilité sur nos dépenses, nos recettes et les décisions à prendre.

L'objectif était de sortir d'une logique de gestion au fil de l'eau pour construire une organisation financière plus rigoureuse et plus prévisible.

Les efforts réalisés commencent à produire des résultats encourageants, qui vous seront présentés dans le rapport financier.

Toutefois, nous devons rester vigilants. Le redressement financier ne peut être considéré comme définitivement acquis.

Notre responsabilité est de consolider cette trajectoire, de sécuriser nos engagements et de construire un modèle économique durable, compatible avec nos ambitions sportives.

Il ne s'agit pas de réduire nos ambitions, mais de nous donner les moyens de les poursuivre dans un cadre financier maîtrisé.

### 3.1.3. Une modernisation majeure de nos statuts et de notre règlement intérieur

L'un des chantiers les plus importants de notre mandat aura été la modernisation institutionnelle de notre association.

À la suite des observations formulées par la Chambre régionale des comptes, nous avons entrepris une révision de nos statuts afin de les actualiser, de clarifier notre gouvernance et de renforcer la conformité de notre fonctionnement.

Ces nouveaux statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée générale du 16 septembre 2025.

Dans leur prolongement, nous avons élaboré et fait adopter un nouveau règlement intérieur, approuvé par le Comité directeur du 1er décembre 2025.

Ce travail va bien au-delà d'une simple mise à jour administrative.

Nous avons souhaité formaliser les règles de fonctionnement de notre association, préciser les compétences et les responsabilités des différentes instances et mettre en place des procédures claires pour encadrer les décisions, les engagements et leur suivi.

Le nouveau règlement intérieur définit notamment le fonctionnement du Comité directeur et du Bureau, les règles de représentation et de vote ainsi que les procédures nécessaires à une gestion plus rigoureuse.

Il permet également de mieux organiser les relations entre les différents responsables et de sécuriser les processus administratifs et décisionnels.

Notre volonté était de construire une gouvernance qui ne repose pas uniquement sur les personnes en responsabilité, mais sur des règles transparentes, partagées et durables.

C'est une avancée structurante de notre mandat et un acquis important pour l'avenir du MHR Association.

Nous avons ainsi souhaité transmettre à notre association un cadre institutionnel modernisé, qui doit lui permettre de fonctionner dans de meilleures conditions, quelles que soient les évolutions futures de sa gouvernance.

#### 3.1.4. La formation au cœur de notre projet associatif

La formation demeure la mission fondamentale du MHR Association.

Notre engagement concerne l'ensemble des catégories, de l'école de rugby aux équipes jeunes, en passant par le rugby féminin et les équipes engagées dans les compétitions de haut niveau.

Nous devons continuer à conjuguer deux ambitions complémentaires : permettre au plus grand nombre de pratiquer le rugby et accompagner les joueurs et joueuses qui disposent du potentiel nécessaire pour évoluer vers le plus haut niveau.

Les résultats sportifs de nos différentes équipes seront détaillés dans le rapport d'activité et le bilan sportif.

Toutefois, notre réussite ne se mesure pas uniquement aux résultats obtenus sur les terrains.

Elle repose également sur notre capacité à former des jeunes, à les accompagner dans leur parcours scolaire et personnel et à leur transmettre les valeurs de respect, de solidarité, d'engagement et de responsabilité.

La qualité de notre formation dépend naturellement des compétences de nos éducateurs et entraîneurs, mais également des conditions dans lesquelles les jeunes sont accueillis et accompagnés.

C'est pourquoi nous devons conserver une approche globale, intégrant la dimension sportive, scolaire, éducative et humaine.

Cette ambition constitue le fondement du projet que nous avons souhaité construire avec la SASP.

#### 3.1.5. Un partenariat renforcé entre la SASP et l'Association

Un autre chantier essentiel a concerné la clarification de nos relations avec la société sportive professionnelle.

Notre association occupe une place fondamentale dans la formation des jeunes et dans la continuité du projet sportif du Montpellier Hérault Rugby.

Nous avons donc mené un travail destiné à mieux définir les responsabilités de chacune des structures et à sécuriser les moyens nécessaires à la formation.

Cette démarche s'est traduite par l'élaboration de l'avenant n° 1 à notre convention avec la SASP.

Au-delà de son aspect financier, cet avenant traduit une volonté commune de construire un véritable projet de formation, reposant sur une coopération renforcée entre le secteur associatif et le secteur professionnel.

Cette coopération s'appuie sur trois parcours complémentaires.

***Le premier parcours concerne le recrutement direct par la SASP.***
Il s'agit d'identifier et de recruter des joueurs à fort potentiel, destinés à intégrer directement le centre de formation, avec pour objectif une accession à l'équipe professionnelle.

***Le deuxième parcours repose sur le plan de succession des équipes jeunes, à l'initiative de la SASP.***
Il concerne des joueurs recrutés par la SASP pour intégrer les catégories Super Challenge, Alamercery, Crabos et Espoirs.

L'objectif est d'anticiper les besoins sportifs, d'identifier les profils susceptibles de progresser vers le haut niveau et de préparer leur éventuelle intégration au centre de formation.

***Le troisième parcours concerne le plan de succession des équipes jeunes porté par l'Association.***
Il vise à recruter des joueurs pour renforcer les compétences et le niveau sportif de nos équipes, dans les catégories Super Challenge, Alamercery, Crabos et Espoirs.

Ces recrutements répondent d'abord à une logique de développement et de consolidation de nos équipes.

Ils permettent également à certains joueurs de se révéler, de progresser et, lorsque leur potentiel le justifie, d'intégrer le centre de formation puis, éventuellement, l'équipe professionnelle.

Ces trois parcours poursuivent une ambition commune, avec des objectifs immédiats différents mais complémentaires.

Leur coordination repose sur un comité de pilotage associant la SASP et l'Association.

Notre association y est représentée notamment par Louis Picamoles, vice-président chargé de la formation.

Ce comité de pilotage a vocation à définir les orientations de formation, à coordonner les recrutements, à suivre la progression des joueurs et à assurer la cohérence du projet sportif entre les deux structures.

Cette organisation traduit une évolution importante de notre partenariat.

Nous ne sommes plus simplement dans une relation entre une association et une société professionnelle, mais dans la co-construction d'un projet de formation commun, au service des jeunes et de l'avenir du Montpellier Hérault Rugby.

### 3.1.6. Des moyens financiers consacrés à ce projet commun

Pour accompagner cette ambition, nous avons défini une enveloppe globale de formation de 888 000 euros.

Cette enveloppe comprend 350 000 euros octroyés dans le cadre de l'avenant n° 1 avec la SASP, soit environ 39 % du total.

Les 538 000 euros complémentaires, représentant environ 61 %, correspondent au financement de l'Association.

Il est important de souligner que l'intégralité des 350 000 euros prévus dans l'avenant est affectée aux plans de succession des équipes jeunes, qu'il s'agisse des recrutements portés par la SASP ou de ceux portés par l'Association.

Ces moyens participent au financement des conditions nécessaires à la formation : scolarité, hébergement, restauration, encadrement sportif, accompagnement médical, déplacements et autres besoins liés au développement des joueurs.

Ce dispositif illustre notre volonté de construire un projet cohérent, dans lequel les ambitions sportives et les moyens mobilisés sont définis conjointement.

Il témoigne également de l'engagement financier important de notre association, qui demeure un acteur majeur de l'organisation et du financement de la formation.

Au-delà des montants, ce partenariat doit permettre de mieux anticiper les besoins, de coordonner les décisions et d'assurer une meilleure efficacité dans l'utilisation des moyens consacrés à nos jeunes.

Notre objectif est de garantir la continuité du parcours de formation, depuis les catégories de jeunes jusqu'aux perspectives d'intégration au secteur professionnel.

C'est cette complémentarité entre les moyens de la SASP et ceux de l'Association qui donne toute sa cohérence au projet.

#### 3.1.7. Une organisation et une gouvernance appelées à poursuivre leur évolution

La modernisation de nos statuts, de notre règlement intérieur et de nos relations avec la SASP doit désormais se traduire durablement dans le fonctionnement quotidien de l'association.

Nous devons poursuivre la clarification des responsabilités entre les dirigeants associatifs, les salariés, les responsables sportifs et les différentes commissions.

Nous devons également renforcer le suivi de nos décisions, améliorer l'anticipation de nos engagements et veiller à la bonne application des procédures que nous avons adoptées.

L'objectif n'est pas de complexifier notre organisation, mais de la rendre plus efficace, plus lisible et plus sécurisée.

Cette démarche suppose un engagement collectif et une volonté permanente d'amélioration de nos méthodes de travail.

Elle doit également permettre d'assurer une meilleure continuité dans la gestion de l'association et de faciliter la transmission des responsabilités.

La présentation de la composition actualisée du Comité directeur et du Bureau fera d'ailleurs l'objet d'un point spécifique au cours de cette Assemblée générale.

#### 3.1.8. Un engagement collectif indispensable

Je souhaite remercier très sincèrement l'ensemble des personnes qui contribuent quotidiennement à la vie du MHR Association.

Je pense naturellement à nos éducateurs, entraîneurs, salariés, dirigeants des différentes catégories, membres du Comité directeur et du Bureau, ainsi qu'à tous nos bénévoles.

Je souhaite également remercier les familles qui nous accordent leur confiance et accompagnent leurs enfants tout au long de la saison.

Notre association ne pourrait fonctionner sans cet engagement collectif, souvent discret, mais absolument indispensable.

C'est grâce à toutes ces personnes que nous pouvons accueillir, former et accompagner plusieurs centaines de jeunes chaque année.

Je tiens également à souligner l'importance du travail réalisé collectivement au cours de cette période de transformation.

Les décisions prises ont parfois nécessité des efforts d'adaptation et des changements dans nos habitudes.

Elles ont cependant été guidées par une même volonté : préserver l'intérêt général de notre association et assurer son avenir.

#### 3.1.9. Quarante ans d'histoire et une ambition pour l'avenir

L'année 2026 marque également les quarante ans de notre association, créée en 1986.

Cet anniversaire constitue une occasion de mesurer le chemin parcouru et de rappeler notre responsabilité envers les générations futures.

Le MHR Association dispose d'une histoire, d'une identité et d'un savoir-faire en matière de formation que nous devons préserver et transmettre.

Notre ambition est de construire une association capable de conjuguer performance sportive, qualité de formation, équilibre financier et gouvernance responsable.

Les transformations engagées au cours de ce mandat doivent contribuer à atteindre cet objectif.

Nous devons continuer à faire vivre les valeurs qui ont construit notre association, tout en adaptant son organisation aux exigences actuelles du rugby amateur et de la formation de haut niveau.

L'avenir du MHR Association dépendra de notre capacité à préserver cet équilibre entre notre vocation associative, nos ambitions sportives et les moyens dont nous disposons.

#### 3.1.10. Conclusion

Au terme de cette saison, je retiens avant tout que nous avons engagé une reconstruction nécessaire.

Nous avons entrepris de redresser notre situation financière, modernisé nos statuts, adopté un nouveau règlement intérieur, clarifié notre gouvernance et renforcé notre partenariat avec la SASP autour d'un projet commun de formation.

Nous avons également souhaité donner davantage de cohérence à notre organisation sportive, en structurant les parcours de recrutement et de formation et en définissant des moyens adaptés à nos ambitions.

Ces avancées ne règlent pas toutes les difficultés, mais elles constituent des fondations importantes pour l'avenir.

Notre responsabilité est désormais de consolider ces acquis, de poursuivre les efforts entrepris et de préserver ce qui fait la force de notre association : ses jeunes, ses éducateurs, ses bénévoles et son ambition sportive.

Toutes les décisions que nous prenons, qu'elles soient financières, administratives, institutionnelles ou organisationnelles, doivent servir une même finalité : permettre au MHR Association de remplir pleinement sa mission de formation et d'accompagnement.

Nous avons engagé une reconstruction nécessaire. Il nous appartient désormais de consolider ce travail et de transmettre une association plus solide, mieux organisée et toujours aussi ambitieuse pour ses jeunes.

Je remercie l'ensemble des personnes qui nous ont accompagnés et soutenus dans cette démarche.

### 3.2. Questions et interventions

Néant

### 3.3. Réponses apportées

Néant

### 3.4. Résolution n° 2 – Approbation du rapport moral

Le président soumet à l'approbation de l'Assemblée générale le rapport moral de la saison 2025-2026.

| Expression du vote | Nombre de voix |
|---|---|
| **Pour** | 42 |
| **Contre** | 1 |
| **Abstentions** | 0 |
| **Total des suffrages exprimés** | 43 |

**Décision : Le rapport moral de la saison 2025-2026 est approuvé à la majorité .**

Le président prend acte du résultat et poursuit l'ordre du jour.

## 4. Rapport d'activité de la saison 2025-2026

Le rapport d'activité de la saison 2025-2026 est présenté en deux parties : le rapport d'activité associatif, présenté par Éric Clot, secrétaire général, puis le rapport d'activité sportif, établi par la direction sportive de l'Association, représentée par Mathieu Noirot, et présenté par le président, Serge Guiseppin.

### 4.1. Rapport d'activité associatif

Ce rapport d'activité est volontairement distinct du bilan sportif, qui fera l'objet d'une présentation spécifique.

Il a pour objectif de mettre en lumière le travail réalisé par notre association dans les domaines institutionnel, associatif, éducatif, social et organisationnel.

Au-delà des compétitions et des résultats sportifs, notre association joue un rôle important dans la vie du rugby français, dans l'accompagnement de nos jeunes et dans le développement de projets qui dépassent le seul cadre des terrains.

Cette saison aura été particulièrement riche en initiatives, avec plusieurs réalisations nouvelles qui témoignent de notre volonté de faire évoluer et de renforcer le rôle du MHR Association.

#### 4.1.1. Une présence affirmée dans les instances fédérales

Notre association a poursuivi son engagement dans les instances représentatives du rugby français.

Grâce à Patrick Galy, qui assure notre représentation aux assemblées générales de la Fédération française de rugby, nous participons aux grands rendez-vous institutionnels de notre fédération.

Cette présence nous permet de suivre les évolutions de notre discipline, de participer aux échanges et de faire entendre la voix de notre association.

Nous sommes également présents au bureau de l'association APARE, qui constitue un espace important de concertation et de contribution à la construction des orientations générales de la politique fédérale.

Cette implication est essentielle.

Elle permet au MHR Association de ne pas rester simplement spectateur des évolutions du rugby français, mais de participer aux réflexions qui concernent son organisation, son développement et son avenir.

Je tiens à remercier Patrick Galy pour son engagement et pour le travail de représentation qu'il assure au nom de notre association.

#### 4.1.2. Montpellier accueille les pôles France féminin et masculin

L'un des faits marquants de cette période est l'obtention de l'implantation à Montpellier des deux pôles France, féminin et masculin.

Cette avancée constitue une reconnaissance importante de la place occupée par notre territoire dans le rugby français.

Elle renforce l'attractivité de Montpellier et conforte son positionnement dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes talents.

La présence de ces deux structures nationales crée également un environnement favorable au développement de notre discipline, autant chez les garçons que chez les filles.

Pour notre association, cette implantation représente une opportunité supplémentaire de renforcer les liens entre la formation, les structures fédérales et le rugby de haut niveau.

Elle témoigne aussi de la capacité de notre territoire à porter des projets ambitieux, au service du rugby français.

#### 4.1.3. Montpellier au féminin : une initiative majeure pour l'égalité et le sport féminin

Dès le printemps 2026, nous avons pris l'initiative de proposer à la collectivité métropolitaine un projet intitulé « Montpellier au féminin ».

Ce projet repose sur une ambition forte : promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, renforcer la place du sport féminin et développer un accompagnement mieux adapté aux besoins des sportives.

Notre association ne s'est pas contentée de soutenir cette démarche.

Nous avons porté le projet, assuré sa conception et rédigé le dossier, en définissant ses orientations, ses objectifs et ses premières modalités de fonctionnement.

Ce travail d'anticipation nous a permis de prendre une avance significative dans la structuration de notre démarche, par rapport à d'autres clubs engagés dans des réflexions de même nature, et d'engager les premiers processus opérationnels.

L'un des axes majeurs concerne la santé des sportives.

Nous avons souhaité dépasser une approche uniquement sportive pour intégrer les spécificités médicales et physiologiques des femmes dans leur pratique du rugby.

Le partenariat engagé avec la clinique Saint-Roch constitue une première illustration concrète de cette ambition.

Il vise à développer un accompagnement médical spécifique, notamment sur les questions d'endométriose, de puberté, de santé gynécologique, de cycle menstruel et de leurs éventuelles conséquences sur la pratique sportive.

Notre volonté est également de favoriser un dialogue direct entre les joueuses et des professionnelles de santé compétentes, dans un climat de confiance et de confidentialité.

Pour le dire simplement, nous souhaitons permettre aux femmes de parler aux femmes, afin que les sujets qui leur sont propres puissent être abordés librement et accompagnés avec toute l'attention nécessaire.

Cette initiative constitue une évolution importante de notre approche du rugby féminin.

Elle traduit notre volonté de faire du MHR Association un acteur engagé non seulement dans la pratique sportive, mais également dans la santé, la prévention, l'égalité et le bien-être des joueuses.

#### 4.1.4. Un engagement concret dans les quartiers prioritaires

Notre association a également poursuivi son engagement auprès des jeunes des quartiers prioritaires de la ville.

Nous avons souhaité que le rugby puisse être un véritable outil de rencontre, d'inclusion et d'ouverture, en permettant à des jeunes parfois éloignés de la pratique sportive de découvrir notre discipline.

Ces actions ont notamment permis à un groupe de participer à une finale du Tounoi des Quartiers organisée à Marcoussis en juillet 2026.

Ce déplacement, très largement financé par le club, a constitué un moment fort pour les jeunes concernés.

Au-delà de la dimension sportive, cette expérience leur a permis de découvrir un environnement national emblématique du rugby français et de vivre une aventure collective particulièrement enrichissante.

Cette démarche illustre parfaitement notre conception du rôle social de l'association.

Le rugby doit être accessible, fédérateur et porteur d'opportunités pour tous les jeunes, quels que soient leur origine ou leur environnement.

Nous souhaitons poursuivre et développer ce type d'initiatives, qui donnent tout son sens à notre engagement associatif.

#### 4.1.5. Une première participation au Téléthon

Parmi les initiatives nouvelles de cette saison, je souhaite également souligner notre engagement aux côtés du Téléthon.

Cette opération, une première sous notre mandat, a été portée avec un engagement remarquable par notre ami Pascal Mancuso.

Grâce à cette mobilisation, notre association a pu reverser plus de 1 500 euros au profit du Téléthon.

Au-delà du montant collecté, cette initiative a permis de rassembler des membres du club autour d'une cause solidaire et de rappeler que les valeurs du rugby trouvent également leur expression en dehors des terrains.

Je tiens à remercier chaleureusement Pascal pour son implication, son énergie et sa capacité à fédérer autour de cette opération.

Cette première expérience constitue une réussite encourageante et nous incite à poursuivre notre engagement dans des actions citoyennes et solidaires.

Elle démontre que notre club peut être un acteur de solidarité, au-delà de ses missions habituelles de formation et de pratique sportive.

#### 4.1.6. Une restructuration complète de notre école de rugby, préparée dès la saison 2025-2026

L'école de rugby constitue l'un des piliers fondamentaux de notre association.

Au cours de la saison 2025-2026, nous avons engagé un travail important de réflexion, de remise à plat et de restructuration de son fonctionnement.

Il est essentiel de préciser que cette réorganisation a été préparée et définie avant le 30 juin 2026, avec pour objectif une mise en application dès la saison 2026-2027.

Nous avons ainsi souhaité anticiper les évolutions nécessaires, plutôt que d'attendre la rentrée sportive pour engager les changements.

À la suite du départ de Maxime Tresfield, intervenu dans le cadre d'un accord amiable, nous avons repensé l'organisation de ce secteur afin de renforcer son encadrement, de clarifier les responsabilités et d'améliorer la coordination des différentes catégories.

Cette restructuration repose notamment sur l'intégration d'une certaine quotité de temps de travail de quatre salariés du club au sein du pôle École de rugby.

La nouvelle organisation prévoit une coordination assurée par Mathieu Noirot, sous la responsabilité de Christophe Malaret.

Ce travail préparatoire a permis de définir une nouvelle répartition des missions et des responsabilités, avec plusieurs objectifs : mieux organiser les interventions, renforcer la continuité de l'encadrement, améliorer la coordination des éducateurs et apporter davantage de lisibilité aux familles.

Il doit également permettre d'assurer une meilleure articulation entre les différentes catégories et de renforcer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de nos jeunes licenciés.

Cette démarche constitue une réalisation importante de l'exercice 2025-2026, même si ses effets opérationnels sont attendus principalement à compter de la saison suivante.

Elle illustre notre volonté d'anticiper les besoins de l'association et de préparer les évolutions nécessaires dans un cadre organisé et concerté.

#### 4.1.7. Un arbre de Noël particulièrement fédérateur

La vie associative ne se résume pas aux entraînements, aux compétitions ou aux réunions de fonctionnement.

Elle repose également sur des moments de rencontre et de convivialité qui permettent de rassembler les jeunes, les familles, les éducateurs et les bénévoles.

Dans cet esprit, l'organisation de notre arbre de Noël a connu une très forte participation.

Cet événement a constitué un moment de partage particulièrement apprécié, témoignant de l'attachement des familles à notre association.

Il nous rappelle l'importance de préserver une dimension familiale et conviviale dans un club dont les activités sont nombreuses et les exigences sportives parfois importantes.

Je souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué à son organisation et à sa réussite.

#### 4.1.8. Un premier loto couronné de succès

Autre initiative marquante de cette saison : l'organisation, pour la première fois sous notre mandat, d'un grand loto associatif.

Cette manifestation a rencontré un succès remarquable, avec une salle comble et plus de 600 participants.

Au-delà de cette mobilisation exceptionnelle, l'opération a permis de dégager un résultat financier très encourageant.

Nous avons également souhaité donner une dimension solidaire à cette réussite, en partageant une partie de ses retombées avec le fonds de dotation.

Cette initiative illustre notre volonté de développer des manifestations capables de réunir les différentes composantes du club, de renforcer la convivialité et de générer des ressources au bénéfice de projets associatifs et sociaux.

Elle démontre également que notre association dispose d'une véritable capacité de mobilisation lorsqu'un projet collectif est porté avec enthousiasme.

Ce succès nous encourage à poursuivre le développement d'événements de cette nature.

#### 4.1.9. Une gestion administrative et organisationnelle renforcée

En parallèle de ces actions visibles, un travail important a été réalisé sur le fonctionnement quotidien de notre association.

Nous avons poursuivi la structuration de nos procédures administratives, le suivi de nos engagements et l'amélioration de la coordination entre les différents responsables.

Une attention particulière a été portée à la formalisation des conventions, au suivi des indemnités, aux relations avec les intervenants et à la sécurisation de nos pratiques administratives et sociales.

Nous avons également poursuivi nos échanges avec la Fédération française de rugby et la Ligue Occitanie, notamment sur les questions réglementaires, les licences et les indemnités de formation.

Ces missions sont parfois moins visibles que les manifestations ou les projets de développement.

Elles sont pourtant indispensables au bon fonctionnement de notre association.

Elles permettent de mieux accompagner nos équipes, nos salariés, nos bénévoles et nos responsables, tout en renforçant la fiabilité de notre organisation.

#### 4.1.10. Une association mobilisée autour de ses partenaires et de son territoire

Tout au long de la saison, nous avons également poursuivi le développement de nos relations avec les partenaires institutionnels, économiques, médicaux et associatifs.

Ces relations contribuent directement à la réalisation de nos projets et à l'ouverture de notre association sur son environnement.

Le projet « Montpellier au féminin », les actions menées dans les quartiers prioritaires, le partenariat avec la clinique Saint-Roch, notre mobilisation pour le Téléthon ou encore les manifestations organisées avec le soutien de nos bénévoles en sont des illustrations concrètes.

Notre volonté est de faire du MHR Association un acteur pleinement intégré dans la vie de son territoire.

Nous souhaitons que notre club soit reconnu non seulement pour son activité rugbystique, mais également pour sa contribution à l'éducation, à la santé, à l'égalité et à la solidarité.

#### 4.1.11. Un hommage et une pensée pour notre communauté associative

Avant de conclure, je souhaite évoquer un événement douloureux survenu après la clôture de cette saison.

Le 20 octobre 2026, nous avons appris le décès d'une jeune joueuse de 17 ans issue de notre club.

Cette disparition a profondément bouleversé notre communauté associative.

Nos pensées vont avant tout à sa famille, à ses proches, à ses anciennes coéquipières, à ses éducateurs et à toutes les personnes qui ont partagé son parcours.

Au nom du MHR Association, je souhaite leur exprimer notre profonde tristesse, notre affection et notre soutien.

Ce drame nous rappelle combien les liens humains qui unissent les membres d'une association sportive sont forts et combien notre responsabilité collective dépasse le seul cadre de la pratique du rugby.

Nous garderons une pensée particulière pour cette jeune joueuse et pour tous ceux qui sont aujourd'hui touchés par sa disparition.

#### 4.1.12. Conclusion

Cette saison 2025-2026 aura été marquée par une activité associative particulièrement riche.

Nous avons renforcé notre présence dans les instances fédérales, accompagné l'implantation des pôles France à Montpellier, engagé un projet ambitieux en faveur du sport féminin et développé des actions concrètes dans les quartiers prioritaires.

Nous avons également lancé de nouvelles opérations solidaires, avec notamment plus de 1 500 euros reversés au Téléthon, et donné un nouvel élan à la vie associative avec des manifestations qui ont rencontré un très grand succès.

Nous avons préparé, avant la clôture de l'exercice, une restructuration importante de notre école de rugby, afin de disposer d'une organisation renouvelée dès la saison 2026-2027.

Parallèlement, nous avons poursuivi le travail de structuration administrative indispensable au fonctionnement quotidien du club.

Toutes ces actions témoignent d'une même ambition : faire vivre une association ouverte, engagée, responsable et attentive aux besoins de ses licenciés comme à ceux de son territoire.

Je souhaite remercier l'ensemble des salariés, éducateurs, dirigeants, bénévoles et partenaires qui ont rendu ces réalisations possibles.

Leur engagement constitue la véritable richesse de notre association.

## 4.2. Rapport d'activité sportif

*Document établi par la direction sportive de l'Association MHR*

### 4.2.1. Les principaux résultats

La saison 2025-2026 est marquée par le titre de champion de France des U18 Crabos. Les U16 Alamercery atteignent les quarts de finale et les U14 terminent huitièmes de la finale A du Super Challenge de France. Dans le secteur féminin, la Réserve Élite rejoint le dernier carré, tandis que l'Élite 1 se classe cinquième et les Cadettes Élite sixièmes de leur poule.

| Secteur et catégorie | Résultat de la saison |
|---|---|
| **Masculin • Reichel Espoirs Élite** | 2es de poule en première phase • 29 points – 4es de poule en deuxième phase • 1 point |
| **Masculin • U18 Crabos** | Champions de France à XV – 4e place nationale à 7 |
| **Masculin • U16 Alamercery** | Quarts de finale à XV – 1ers de poule dans les deux phases |
| **Masculin • U14 Super Challenge** | 8e de la finale A à XV |
| **Féminin • Élite 1** | 5e sur 10 • 38 points – 7 victoires et 11 défaites |
| **Féminin • Réserve Élite** | 3e de la phase régulière • 53 points – demi-finaliste du championnat de France |
| **Féminin • U18 Élite à XV** | 6e sur 8 • 25 points au classement FFR – 4 victoires et 10 défaites |

*Périmètre : sept collectifs documentés. Les sélections nationales, les filières PER et les partenariats scolaires font l'objet de rubriques dédiées. Les bilans de l'école de rugby et des U15 féminines restent à compléter.*

### 4.2.2. Secteur masculin – Reichel Espoirs Élite : un parcours en deux temps

Les Espoirs se classent deuxièmes de leur poule préliminaire avec 29 points, derrière Castres et devant Perpignan, Toulon, Béziers et Narbonne. Le relevé des dix rencontres donne six victoires, un nul et trois défaites. Cette place ouvre la phase qualificative du championnat de France, réservée aux seize équipes issues des quatre premières places des poules initiales.

| Phase | Classement et bilan | Points marqués / concédés |
|---|---|---|
| **Préliminaire • septembre-décembre 2025** | 2es sur 6 • 29 points – 6 V • 1 N • 3 D | 247 / 234 • différence +13 |
| **Championnat de France • mars-mai 2026** | 4es sur 4 • 1 point – 0 V • 0 N • 6 D | 100 / 207 • différence −107 |

#### Les performances de la première phase

Le succès 24-16 à Castres, le 29 novembre 2025, constitue un résultat de référence face au premier de poule. Le groupe remporte également ses deux confrontations contre Perpignan (42-32 à l'extérieur et 39-25 à domicile), ainsi que la réception de Toulon (26-20). La phase se termine toutefois par deux défaites, contre Béziers (24-26), puis à Toulon (20-50).

#### *Une deuxième phase plus difficile*

Montpellier termine derrière Clermont (24 points), le Stade Français (18) et Biarritz (14). Les six rencontres se soldent par des défaites ; le revers 31-35 contre Biarritz, le 18 avril, est le plus serré. Les deux premières places

donnant accès aux quarts de finale, le parcours s'arrête le 9 mai 2026. Le groupe a notamment affronté Clermont, futur champion de France, et le Stade Français, demi-finaliste.

| Date | Rencontre | Score |
|---|---|---|
| **21 mars / 28 mars** | Biarritz – MHR / Stade Français – MHR | 34-17 / 29-17 |
| **4 avril / 18 avril** | MHR – Clermont / MHR – Biarritz | 7-27 / 31-35 |
| **25 avril / 9 mai** | MHR – Stade Français / Clermont – MHR | 21-40 / 42-7 |

*Bilan calculé sur les deux phases : 16 matchs, 6 victoires, 1 nul et 9 défaites ; 347 points marqués et 441 concédés. Les classements restent propres à chaque phase. Les effectifs, sélections et passerelles vers le groupe professionnel sont à compléter avec l'encadrement.*

#### 4.2.3. Secteur masculin – U18 Crabos champions de France

Le parcours des Crabos constitue la performance majeure de la saison. Après une première phase conclue à la deuxième place avec sept victoires et trois défaites, le groupe prend la première place de sa poule de deuxième phase : cinq victoires, une défaite et 24 points. Il transforme ensuite cette qualification en titre national.

| Phase | Adversaire ou classement | Résultat |
|---|---|---|
| **Première phase** | 2e de poule | 7 V • 3 D |
| **Deuxième phase** | 1er devant Provence, Aurillac et Montauban | 5 V • 1 D |
| **Quart de finale • 6 juin** | Stade Rochelais | Victoire 25-21 |
| **Demi-finale • 13 juin** | FC Grenoble | Victoire 44-26 |
| **Finale • 20 juin** | CA Bordeaux Bègles Gironde | Victoire 26-23 |

##### Une finale gagnée à Tournefeuille

Le 20 juin 2026, les Montpelliérains s'imposent 26-23 face à Bordeaux-Bègles à Tournefeuille et remportent le championnat de France Élite Crabos. Ce titre prolonge le palmarès de la catégorie, déjà sacrée en 2014-2015.

##### *Une quatrième place nationale en rugby à 7*

Après une première puis une deuxième place lors des tournois qualificatifs, les Crabos participent aux finales nationales à La Rochelle. Ils battent Vannes 17-12 en quart de finale, avant de s'incliner contre Toulouse en demi-finale, puis contre Massy dans le match pour la troisième place. Ils terminent quatrièmes.

##### *La formation au cœur du résultat*

Le bilan de mi-saison souligne la jeunesse du collectif : treize joueurs de première année figurent en moyenne sur chaque feuille de match à cette période. La saison associe ainsi une exposition précoce au niveau Élite et une réussite collective majeure. Cette moyenne décrit la première partie de saison et ne constitue pas un décompte de l'effectif de la finale.

*V : victoires • D : défaites. Les chiffres des deux phases à XV sont présentés séparément ; les rencontres de rugby à 7 ne sont pas incluses dans ces bilans.*

#### 4.2.4. Secteur masculin – U16 Alamercery quart de finalistes

Les Alamercery terminent premiers de leur poule initiale avec 47 points et une seule défaite signalée dans le bilan de mi-saison. Ils poursuivent avec une deuxième phase sans défaite : six victoires en six rencontres, 26 points et la première place devant Brive, Pau et Colomiers.

Le parcours s'arrête en quart de finale, le 6 juin 2026, face au Stade Toulousain sur le score de 33-24. Cette qualification parmi les huit dernières équipes confirme la compétitivité du groupe dans une saison de renouvellement.

L'arrêt de l'équipe Gaudermen accompagne une réorganisation du parcours de formation. En moyenne, huit joueurs de première année participent à chaque rencontre à mi-saison. Six premières années sont convoquées aux centres de suivi et six deuxièmes années aux rassemblements bleus. Parmi ces douze joueurs, onze sont passés par la section sportive collège ou y évoluent encore.

#### 4.2.5. Secteur masculin – U14 Super Challenge huitièmes de la finale A

Le groupe compte 46 joueurs à mi-saison. La première phase à XV se conclut par sept victoires en huit rencontres, bilan reconstitué à partir des quatre journées décrites par l'encadrement. Les confrontations avec Toulouse et Carcassonne sont notamment remportées.

Les U14 prennent la huitième place de la finale A du Super Challenge de France disputée les 6 et 7 juin 2026 à Tarbes. Lors de la phase préliminaire, ils font match nul contre Bordeaux-Bègles, futur vainqueur (3-3), et battent le Stade Rochelais (11-10).

En rugby à 7, les U14 remportent leurs six matchs des deux journées qualificatives et décrochent leur place en finale A à Limoges, prévue les 20 et 21 juin 2026. Cette finale nationale a été annulée en raison des fortes chaleurs. Notre équipe alignait un groupe particulièrement compétitif, porteur de réelles ambitions pour cette compétition.

##### *Continuité entre les catégories*

Les éléments transmis mettent en évidence le rôle de la section sportive collège et l'intégration des jeunes premières années. La cohérence du parcours U14-U16-U18 apparaît comme un point fort de la saison. Les indicateurs scolaires, les effectifs annuels consolidés et les sélections nominatives devront compléter ce volet pour mesurer l'ensemble du projet de formation.

#### 4.2.6. Secteur féminin

##### *Élite 1 cinquième du championnat*

L'équipe Élite 1 termine cinquième sur dix, avec 38 points, sept victoires et onze défaites en dix-huit rencontres. Elle reste en dehors du dernier carré. La victoire 34-17 contre Blagnac, le 23 mai 2026, est un résultat marquant face à l'équipe classée quatrième.

Le bilan comptable situe le collectif dans la première moitié du classement, tout en soulignant la marge à combler pour retrouver les phases finales. Les faits de vie du groupe propres à 2025-2026 restent à compléter par l'encadrement ; les changements de présidence et d'encadrement cités dans les anciens bilans ne sont pas réattribués à cette saison.

##### *Réserve Élite troisième et demi-finaliste*

La Réserve Élite achève la phase régulière à la troisième place nationale avec 53 points. Le relevé des dix-huit matchs donne dix victoires, un nul et sept défaites. Elle s'incline d'un point, 16-15, en demi-finale contre le Stade Bordelais le 31 mai 2026. Le collectif atteint ainsi le dernier carré visé à mi-saison.

Le début de championnat avait été particulièrement réussi : trois victoires et quinze points après trois journées. Après dix matchs, le bilan était de six victoires, un nul et trois défaites. Les succès contre Grenoble puis Lyon avaient relancé la dynamique après une période plus contrastée à domicile. Ces chiffres sont ceux de mi-saison et ne constituent pas un bilan annuel.

##### *Cadettes U18 Élite sixièmes de leur poule*

Les Cadettes se classent sixièmes sur huit, avec 25 points au classement FFR. Le relevé des quatorze rencontres donne quatre victoires et dix défaites. Parmi les résultats marquants figurent les succès à Grenoble (26-14), contre Toulon (31-27), Millau (23-0) et Dijon (65-5).

Le bilan de l'encadrement décrit un groupe engagé, solidaire et en progression dans la maîtrise du projet de jeu. Les résultats confirment la capacité des joueuses à battre des équipes mieux classées, tout en montrant le besoin de davantage de régularité.

*Le bilan de mi-saison mentionne deux fois une victoire à domicile contre Toulon. Le relevé des matchs permet d'éviter ce double comptage. Les points de classement sont ceux publiés par la FFR, sans reconstitution des éventuels ajustements administratifs.*

#### 4.2.7. Nos représentants en équipe de France

Les convocations et sélections nationales mettent en lumière les parcours individuels de nos joueurs et joueuses. Elles récompensent leur engagement et le travail mené par leurs clubs formateurs, les encadrements de l'Association et le centre de formation du MHR.

*Secteur féminin*

| Joueuses | Équipe de France et temps fort |
|---|---|
| **Rose Bernadou et Marine Ménager** | Retenues pour la Coupe du monde 2025 en Angleterre, du 22 août au 27 septembre. |
| **Rose Bernadou et Louen Laramy** | Retenues dans le groupe de préparation au Tournoi des Six Nations 2026, annoncé le 27 mars. |
| **Maé Levy** | Appelée dans le groupe France U21 pour le début des Six Nations Series 2026 ; sortie du groupe après la première rencontre. |

Secteur masculin et Espoirs

| Joueurs | Équipe de France et temps fort |
|---|---|
| **Nils Punti, Antonio Ratavo et Melvyn Rates** | Retenus pour préparer le Tournoi des Six Nations U20 2026, puis dans le groupe de préparation du match contre l'Italie. |
| **Raphaël Audebert et Melvyn Rates** | Participation à la Coupe du monde U20 de l'été 2026, mise en avant par le club dans son bilan de rentrée. |

Les jeunes à l'honneur durant l'été 2026

| Joueurs | Équipe de France et temps fort |
|---|---|
| **Matt Lefeuvre** | Champion d'Europe U18 avec France 7, lors de l'épreuve des 11 et 12 juillet 2026 en République tchèque. |
| **Malo Poulon, Flavien Laruelle, Sacha Codorniou et Eden Alibert** | Participation à la tournée France U18 en Afrique du Sud en août 2026. Laruelle, Poulon et Alibert sont annoncés titulaires contre l'Angleterre ; Codorniou figure parmi les finisseurs. |

*Les événements estivaux prolongent ici le bilan des parcours 2025-2026. Une convocation en groupe de préparation est distinguée d'une participation en compétition ; aucun nombre de sélections internationales n'est déduit des convocations. Principales sélections documentées, liste non exhaustive.*

#### 4.2.8. Académie et filières Pôle Espoirs Rugby

La validation fédérale de la filière Académie Pôle Espoirs Rugby garçons et celle de la filière féminine constituent deux avancées majeures. Le maintien du PER arbitres affirme également notre engagement dans l'accompagnement de tous les parcours.

*Une filière garçons parmi les quatre premières au niveau national*

Quinze joueurs sont accompagnés : 10 sous statut P1 et 5 sous statut P2. Les 10 P1 représentent 5,6 % des 180 joueurs P1 reconnus au niveau national.

| Filière | Statut P1 | Statut P2 | Effectif total |
|---|---|---|---|

| Filière | Statut P1 | Statut P2 | Effectif total |
|---|---|---|---|
| **Garçons** | 10 joueurs | 5 joueurs | 15 joueurs |
| **Filles** | 5 joueuses | 6 joueuses | 11 joueuses |
| **Arbitres PER** | — | — | 2 jeunes arbitres |

**28 jeunes accompagnés au total : 26 joueurs et joueuses, auxquels s'ajoutent 2 arbitres au statut PER.**

*Filière féminine : une validation fédérale structurante*

Obtenue à l'issue d'un important travail de négociation, cette reconnaissance permet d'accompagner 11 joueuses, dont 5 P1 et 6 P2, dans une trajectoire exigeante de formation et d'accès au haut niveau.

*Un accompagnement sportif, éducatif et scolaire*

Ces dispositifs s'appuient sur un suivi individualisé, la coordination des encadrements et le dialogue avec les familles et les établissements scolaires.

### 4.2.9. Sections sportives scolaires : un rayonnement national

Deux parcours qualifiés pour les finales nationales, au service de la réussite sportive et scolaire de nos jeunes :

| Section sportive | Résultat | Établissement |
|---|---|---|
| **Section sportive collège** | Qualification pour les finales nationales | Collège Simone Veil |
| **Section sportive lycée** | Garçons et filles qualifiés pour la finale nationale | Lycée Jean-Mermoz |

**Quatre établissements partenaires au cœur du double projet**

| Établissement partenaire | Rôle dans notre projet de formation |
|---|---|
| **Collège Simone Veil** | Ancrage de la section sportive collège et continuité vers les catégories jeunes. |
| **Lycée Jean-Mermoz** | Accueil des sections sportives lycée, garçons et filles, et coordination des parcours. |
| **Lycée Jules-Ferry** | Partenariat éducatif et accompagnement des parcours scolaires individualisés. |
| **Lycée Pierre-Mendès-France** | Solutions de formation adaptées et accompagnement du double projet. |

*Un partenariat structurant : échanges réguliers avec les équipes pédagogiques, aménagements d'emplois du temps, prise en compte des contraintes d'entraînement et de compétition, et recherche de solutions individualisées pour sécuriser la réussite scolaire de chaque joueuse et joueur.*

### 4.2.10. Bilan de saison et perspectives

Une saison de résultats nationaux, de reconnaissance fédérale et de consolidation de notre modèle de formation.

*Les marqueurs forts de la saison 2025-2026*

| Axe | Marqueurs forts |
|---|---|
| **Performance** | Les U18 Crabos champions de France, les U16 Alamercery quart de finalistes et la Réserve féminine demi-finaliste. |
| **Formation** | Des joueurs et joueuses représentés dans les collectifs France, ainsi que des passerelles renforcées entre les catégories. |
| **Reconnaissance fédérale** | La validation des filières Pôle Espoirs Rugby garçons et filles, et le maintien de deux arbitres PER. |
| **Réussite scolaire** | Les sections sportives collège et lycée qualifiées pour les finales nationales, grâce à un double projet porté collectivement. |

| Axe | Marqueurs forts |
|---|---|
| **Partenariats** | Un engagement partagé avec Simone Veil, Jean-Mermoz, Jules-Ferry et Pierre-Mendès-France pour adapter les parcours. |

**Remerciements**

L'Association remercie les joueurs, joueuses, familles, éducateurs, encadrements techniques, dirigeants, bénévoles ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels, scolaires et sportifs qui rendent possible ce projet.

### 4.3. Questions et interventions

| | |
|---|---|
| **A :** | Un participant sollicite des précisions concernant les infrastructures prévues pour les pôles Espoirs masculin et féminin. |

### 4.4. Réponses apportées

| | |
|---|---|
| A : | Le Président confirme que les projets d'infrastructures concernent les deux secteurs. Ils sont intégrés à la programmation pluriannuelle d'investissement de la Région. Leur réalisation reste toutefois conditionnée au calendrier opérationnel des travaux. |

### 4.5. Résolution n° 3 – Approbation du rapport d'activité

Le président soumet à l'approbation de l'Assemblée générale le rapport d'activité de la saison 2025-2026.

| Expression du vote | Nombre de voix |
|---|---|
| **Pour** | 43 |
| **Contre** | 0 |
| **Abstentions** | 0 |
| **Total des suffrages exprimés** | 43 |

**Décision : Le rapport d'activité de la saison 2025-2026 est approuvé à l'unanimité .**

Le président prend acte du résultat et poursuit l'ordre du jour.

## 5. Rapport financier de l'exercice 2025-2026

Le président, Serge Guiseppin, présente à l'Assemblée générale le rapport financier de l'exercice 2025-2026, clos au 30 juin 2026, dont le texte est reproduit ci-après.

### 5.1. Présentation du rapport

Après plusieurs exercices difficiles, nous avons engagé un travail de restructuration, de maîtrise des dépenses et de réorganisation de nos moyens financiers.

Les résultats présentés aujourd'hui témoignent de cette évolution et des efforts accomplis collectivement.

*Chiffres clés de l'exercice*

| Indicateur | 2024-2025 | 2025-2026 | Évolution |
|---|---|---|---|
| **Produits d'exploitation** | 1 825 045 € | 1 971 478 € | +146 433 € (+8 %) |
| **Charges d'exploitation** | 2 138 609 € | 1 806 707 € | −331 902 € (−15,5 %) |
| **Résultat d'exploitation** | **−313 564 €** | **164 771 €** | **+478 334 €** |
| **Résultat net** | **−106 550 €** | **164 058 €** | **+270 608 €** |
| **Subventions d'exploitation** | 655 717 € | 713 410 € | +57 693 € |
| **Coût élargi des ressources humaines** | 924 042 € | 697 639 € | −226 403 € |
| **Résultat retraité (indicateur interne)** | −157 550 € | 214 058 € | +371 608 € |

**Le résultat retraité neutralise certains éléments non récurrents ; il ne se substitue pas aux comptes officiels.**

#### 5.1.1. Un retour à un résultat excédentaire

L'exercice clos au 30 juin 2026 se traduit par un résultat net excédentaire de 164 058 €, contre un déficit de 106 550 € lors de l'exercice précédent.

Cette évolution représente une amélioration de 270 608 € en une seule saison.

Plus significatif encore, notre résultat d'exploitation, qui était déficitaire de 313 564 € en 2024-2025, devient excédentaire de 164 771 € en 2025-2026.

Cette amélioration de plus de 478 000 € traduit une évolution importante de notre fonctionnement économique.

Elle montre que les efforts entrepris ne reposent pas uniquement sur des opérations comptables exceptionnelles, mais également sur une amélioration de notre exploitation courante.

#### 5.1.2. Une maîtrise significative des dépenses

Les charges d'exploitation sont passées de 2 138 609 € à 1 806 707 €, soit une réduction de 331 902 €, représentant une baisse de 15,5 %.

Cette diminution s'explique principalement par les efforts de réorganisation de nos ressources humaines et de maîtrise de nos coûts de fonctionnement.

Les salaires et traitements ont diminué de 256 833 €, tandis que les charges sociales ont été réduites de 60 561 €.

Il convient toutefois de préciser qu'une partie de ces économies correspond à une évolution des modalités de rémunération et de prise en charge de certaines interventions, notamment celles des éducateurs.

En intégrant les charges de personnel, les honoraires médicaux, les indemnités kilométriques des éducateurs et les indemnités des joueurs, notre coût élargi des ressources humaines passe de 924 042 € à 697 639 €, soit une réduction de 226 403 €.

Ces résultats traduisent une volonté de mieux adapter nos dépenses aux ressources réellement disponibles, tout en préservant les missions sportives et éducatives de notre association.

#### 5.1.3. Des recettes d'exploitation en progression

Nos produits d'exploitation s'établissent à 1 971 478 €, contre 1 825 045 € la saison précédente, soit une progression apparente de 8 %.

Cette évolution doit néanmoins être appréciée avec prudence, puisqu'une partie de la hausse résulte d'un changement de classement comptable du mécénat.

À périmètre comparable, les produits d'exploitation sont globalement stables, avec une progression d'environ 0,8 %.

Les subventions d'exploitation progressent de 57 693 € pour atteindre 713 410 €.

Je tiens à souligner à cette occasion l'importance du soutien de nos partenaires institutionnels, et notamment de Montpellier Méditerranée Métropole, dont la contribution a progressé sur cet exercice.

Nos autres recettes, qui comprennent notamment les cotisations, licences, redevances et mécénat, représentent également une part essentielle de notre modèle économique.

Nous devons poursuivre nos efforts de développement des ressources propres afin de renforcer progressivement notre autonomie financière.

#### 5.1.4. Des évolutions contrastées selon les activités

L'analyse détaillée des comptes montre que certaines activités ont connu des évolutions significatives.

Les dépenses d'équipements sportifs ont notamment augmenté de 58 579 €, traduisant un effort financier important sur ce poste.

À l'inverse, les produits liés aux stages ont diminué, passant de 93 454 € à 36 678 €.

La lecture de cette activité doit cependant tenir compte de décalages de rattachement comptable entre les deux exercices, estimés à environ 50 000 €.

Ce point appelle une vigilance particulière dans le suivi des stages, afin de mieux rapprocher les recettes des dépenses engagées et de préserver leur équilibre économique.

Plus globalement, nous devons poursuivre le travail engagé pour disposer d'une lecture financière précise par équipe, par activité et par segment.

Cette organisation est essentielle pour responsabiliser les différents acteurs et améliorer la qualité de nos décisions.

#### 5.1.5. Une amélioration structurelle à consolider

Au-delà du résultat comptable de 164 058 €, notre analyse financière a également cherché à neutraliser certains éléments non récurrents qui influencent la comparaison entre les exercices.

Cette lecture fait apparaître un résultat retraité de 214 058 € pour 2025-2026, contre un résultat retraité négatif de 157 550 € pour l'exercice précédent.

L'amélioration ainsi calculée atteint 371 608 €.

Ces retraitements constituent des indicateurs d'analyse interne et ne modifient naturellement pas les résultats comptables officiels.

Ils permettent néanmoins de mieux comprendre la portée des efforts de gestion réalisés et la trajectoire de redressement de notre association.

#### 5.1.6. Les enjeux pour les prochaines saisons

Ces résultats sont encourageants, mais ils ne doivent pas nous conduire à relâcher notre vigilance.

Notre association porte des responsabilités sportives, éducatives et sociales importantes, depuis l'école de rugby jusqu'aux équipes de formation et aux équipes féminines.

Nous devons donc maintenir un équilibre entre nos ambitions sportives et notre capacité réelle de financement.

Cela implique de poursuivre plusieurs orientations : la maîtrise des charges, le développement des partenariats et des ressources propres, le suivi budgétaire par équipe, ainsi que la sécurisation des engagements financiers et contractuels.

La convention conclue avec la SASP constitue également un élément important de notre organisation future, notamment pour assurer la lisibilité et la pérennité du financement des missions de formation.

Notre objectif est désormais de consolider les résultats obtenus et de construire un modèle économique durable, transparent et adapté aux ambitions de notre club.

#### 5.1.7. Conclusion

Je conclurai en soulignant que le résultat de cet exercice constitue une avancée importante.

Nous sommes passés d'une situation déficitaire à un résultat excédentaire, tout en poursuivant les missions essentielles de notre association.

Cette évolution n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte d'un travail collectif, de décisions de gestion parfois difficiles et d'une volonté partagée de remettre nos finances sur une trajectoire plus saine.

Je tiens à remercier les membres du Bureau, du Comité directeur, nos équipes administratives et sportives ainsi que l'ensemble de nos partenaires pour leur contribution.

Nous pouvons être satisfaits du chemin parcouru, tout en restant pleinement conscients des efforts qui restent à accomplir.

L'enjeu est désormais de transformer ce redressement en équilibre durable, au service de la formation, du rugby féminin et de l'ensemble de nos licenciés.

*Le rapport financier, signé par le président, reprend les données présentées au Comité directeur du 7 octobre 2026 afin de valider par vote l'arrêté des comptes au 30 juin 2026.*

## 5.2. Analyse comparative des bilans 2024-2025 et 2025-2026

L'analyse comparative jointe au rapport financier rapproche le bilan au 30 juin 2025 et le bilan au 30 juin 2026. Les montants sont exprimés en euros.

### 5.2.1. Synthèse du compte de résultat

| Indicateur | Bilan 24/25 | Bilan 25/26 | Écart € | Écart % |
|---|---|---|---|---|
| **Produits d'exploitation** | 1 825 045 € | 1 971 478 € | 146 433 € | 8,0 % |
| **Charges d'exploitation** | 2 138 609 € | 1 806 707 € | −331 902 € | −15,5 % |
| **Résultat d'exploitation** | **−313 564 €** | **164 771 €** | **478 334 €** | **152,5 %** |
| **Résultat financier** | 1 119 € | −183 € | −1 301 € | −116,3 % |
| **Résultat courant avant impôts** | −312 445 € | 164 588 € | 477 033 € | 152,7 % |
| **Résultat exceptionnel** | 205 895 € | −530 € | −206 425 € | −100,3 % |
| **Résultat net de l'exercice** | **−106 550 €** | **164 058 €** | **270 608 €** | **254,0 %** |
| **Total des produits** | 2 149 963 € | 1 980 445 € | −169 518 € | −7,9 % |
| **Total des charges** | 2 256 514 € | 1 816 387 € | −440 127 € | −19,5 % |
| **Résultat net retraité (voir 5.2.6)** | **−157 550 €** | **214 058 €** | **371 608 €** | **235,9 %** |

### 5.2.2. Produits d'exploitation par nature

| Nature | Bilan 24/25 | Bilan 25/26 | Écart € | Écart % | Poids 25/26 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Ventes de marchandises** | 167 616 € | 120 989 € | −46 627 € | −27,8 % | 6,1 % |
| **Prestations de services** | 128 772 € | 138 272 € | 9 500 € | 7,4 % | 7,0 % |
| **Subventions d'exploitation** | 655 717 € | 713 410 € | 57 693 € | 8,8 % | 36,2 % |
| **Reprises / transferts de charges** | 44 590 € | – | −44 590 € | −100,0 % | – |
| **Autres produits (redevances, cotisations, licences, mécénat…)** | 828 351 € | 998 807 € | 170 456 € | 20,6 % | 50,7 % |
| **Total** | **1 825 045 €** | **1 971 478 €** | **146 433 €** | **8,0 %** | **100,0 %** |

### 5.2.3. Charges d'exploitation par nature

| Nature | Bilan 24/25 | Bilan 25/26 | Écart € | Écart % | Poids 25/26 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Achats de marchandises** | 49 439 € | 78 086 € | 28 647 € | 57,9 % | 4,3 % |
| **Variation de stock** | 29 € | −868 € | −897 € | n.s. | −0,0 % |
| **Autres achats et charges externes** | 1 014 944 € | 987 172 € | −27 772 € | −2,7 % | 54,6 % |
| **Impôts et taxes** | 1 119 € | 5 382 € | 4 263 € | 380,9 % | 0,3 % |
| **Salaires et traitements** | 762 347 € | 505 514 € | −256 833 € | −33,7 % | 28,0 % |
| **Charges sociales** | 161 695 € | 101 134 € | −60 561 € | −37,5 % | 5,6 % |
| **Dotations aux amortissements** | 17 176 € | 15 875 € | −1 301 € | −7,6 % | 0,9 % |
| **Dotations créances** | 2 083 € | – | −2 083 € | −100,0 % | – |
| **Autres charges** | 129 776 € | 114 412 € | −15 364 € | −11,8 % | 6,3 % |
| **Total** | **2 138 609 €** | **1 806 707 €** | **−331 902 €** | **−15,5 %** | **100,0 %** |

### 5.2.4. Indicateurs clés

| Indicateur | Bilan 24/25 | Bilan 25/26 | Écart |
|---|---|---|---|
| **Masse salariale (salaires + charges sociales) / produits d'exploitation** | 50,6 % | 30,8 % | −19,9 pts |
| **Subventions / produits d'exploitation** | 35,9 % | 36,2 % | +0,3 pt |
| **Charges externes / charges d'exploitation** | 47,5 % | 54,6 % | +7,2 pts |

| Indicateur | Bilan 24/25 | Bilan 25/26 | Écart |
|---|---|---|---|
| **Marge d'exploitation (résultat d'exploitation / produits)** | −17,2 % | 8,4 % | +25,5 pts |
| **Coût RH élargi (salaires, charges, honoraires médicaux, IK éducateurs, indemnités joueurs)** | 924 042 € | 697 639 € | −226 403 € |
| **Marge nette stages (produits stages 707700 – achats stage 607700)** | 58 151 € | −34 358 € | −92 509 € |

### 5.2.5. Principaux écarts par compte

Les comptes ci-dessous sont classés par écart absolu.

| Compte – Libellé | Bilan 24/25 | Bilan 25/26 | Écart € | Écart % | Impact sur le résultat |
|---|---|---|---|---|---|
| **754000 – Mécénat divers** | – | 131 852 € | 131 852 € | n.s. | 131 852 € |
| **779310 – Mécénat divers** | 130 032 € | – | −130 032 € | −100,0 % | −130 032 € |
| **678000 – Autres charges exceptionnelles** | 111 464 € | – | −111 464 € | −100,0 % | 111 464 € |
| **787500 – Reprise de provisions** | 100 000 € | – | −100 000 € | −100,0 % | −100 000 € |
| **641130 – Salaires bruts salariés** | 349 977 € | 252 661 € | −97 316 € | −27,8 % | 97 316 € |
| **645100 – Cotisations à l'URSSAF** | 144 608 € | 71 008 € | −73 601 € | −50,9 % | 73 601 € |
| **625140 – Déplacements, indemnités km éducateurs** | – | 69 831 € | 69 831 € | n.s. | −69 831 € |
| **778810 – Autres produits exceptionnels** | 69 792 € | – | −69 792 € | −100,0 % | −69 792 € |
| **641110 – Indemnités entraîneurs éducateurs** | 66 628 € | 963 € | −65 665 € | −98,6 % | 65 665 € |
| **641100 – Indemnités brutes des joueurs (es)** | 289 472 € | 227 916 € | −61 556 € | −21,3 % | 61 556 € |
| **606700 – Équipements sportifs** | 91 558 € | 150 137 € | 58 579 € | 64,0 % | −58 579 € |
| **707700 – Produits stages** | 93 454 € | 36 678 € | −56 776 € | −60,8 % | −56 776 € |
| **641115 – Salaires bruts staff** | 53 210 € | – | −53 210 € | −100,0 % | 53 210 € |
| **611700 – Frais de siège SASP** | 50 643 € | 3 105 € | −47 538 € | −93,9 % | 47 538 € |
| **744300 – Subvention Métropole** | 515 000 € | 557 500 € | 42 500 € | 8,3 % | 42 500 € |

### 5.2.6. Résultat retraité des éléments non récurrents

| Hypothèse | Montant |
|---|---|
| **Reprise de provision comptabilisée en 24/25 (787500)** | 100 000 € |
| **dont charges à payer couvertes par la provision (litige prud'homal)** | 49 000 € |
| **Effet favorable non récurrent lié à la reprise de provision** | **51 000 €** |
| **Recettes stages 25/26 comptabilisées en 24/25 (rattachement opéré par l'expert-comptable N-1)** | 50 000 € |
| **Retraitement du 24/25 au titre du rattachement (effet miroir)** | Non |

| Résultat net | Bilan 24/25 | Bilan 25/26 | Écart € |
|---|---|---|---|
| **Résultat net publié** | −106 550 € | 164 058 € | 270 608 € |
| **Neutralisation de l'effet favorable non récurrent (reprise de provision)** | −51 000 € | – | 51 000 € |
| **Correction du rattachement des recettes stages** | – | 50 000 € | 50 000 € |
| **Résultat net retraité** | **−157 550 €** | **214 058 €** | **371 608 €** |

| Décomposition de l'amélioration du résultat | Montant |
|---|---|
| **Amélioration publiée (bilan 25/26 – bilan 24/25)** | 270 608 € |
| **+ Effet favorable non récurrent lié à la reprise de provision en 24/25** | 51 000 € |
| **+ Rattachement des recettes stages** | 50 000 € |
| **Amélioration retraitée (performance récurrente)** | **371 608 €** |

### 5.2.7. Commentaires et points d'attention

Les commentaires suivants portent sur les chiffres du bilan au 30 juin 2026, présentés au Comité directeur du 7 octobre 2026 en vue de l'arrêté des comptes.

Résultat net : passage d'un déficit de −106,6 k€ (24/25) à un excédent de +164,1 k€ (25/26), soit une amélioration de +270,6 k€.

Le redressement est porté par l'exploitation : le résultat d'exploitation passe de −313,6 k€ à +164,8 k€ (+478,3 k€) et la marge d'exploitation de −17,2 % à +8,4 %.

En 24/25, le déficit d'exploitation était partiellement compensé par un résultat exceptionnel de +205,9 k€ (mécénat 130,0 k€, reprise de provision 100,0 k€, autres produits exceptionnels 69,8 k€, nets de 111,5 k€ de charges exceptionnelles). Sur la reprise de 100 k€, 49 k€ couvraient le litige prud'homal enregistré en charges à payer (annexe des comptes 2024-2025, « Événements significatifs ») : le solde de 51 k€ constitue un effet favorable non récurrent lié à la reprise de provision, qui améliore le résultat 24/25.

Comparabilité : le mécénat est classé en exploitation (754000 : 131,9 k€) en 25/26, contre l'exceptionnel (779310 : 130,0 k€) en 24/25. Retraités de ce reclassement, les produits d'exploitation sont quasi stables (+14,6 k€, +0,8 %).

Produits : subventions +57,7 k€ (dont Métropole +42,5 k€), cotisations +24,8 k€ ; en baisse : produits stages −56,8 k€ et reprises/transferts de charges −44,6 k€. La disparition de la rubrique transferts de charges résulte du changement de présentation comptable : les remboursements CPAM sont désormais déduits des charges de personnel et les autres remboursements sont reclassés selon leur nature.

Charges d'exploitation : −331,9 k€ (−15,5 %), principalement la masse salariale, en baisse de 317,4 k€ (salaires −256,8 k€, charges sociales −60,6 k€). Son poids passe de 50,6 % à 30,8 % des produits d'exploitation.

Une partie de la baisse salariale est reportée sur d'autres comptes : IK éducateurs (625140) +69,8 k€ et honoraires médicaux +21,2 k€, du fait du changement de mode de rémunération des éducateurs (641110 : −65,7 k€). Coût RH élargi : −226,4 k€ (−24,5 %).

Charges externes stables (−27,8 k€), mais leur répartition évolue : équipements sportifs +58,6 k€, achats stage +35,7 k€, logiciels +25,8 k€ ; frais de siège SASP −47,5 k€, transport scolaire −25,8 k€, formations −25,7 k€.

Point de vigilance stages : la marge nette publiée devient négative (+58,2 k€ → −34,4 k€), mais environ 50 k€ de recettes stages 25/26 ont été rattachés au 24/25 par l'expert-comptable N-1. Après correction, la marge 25/26 est positive (voir 5.2.6), mais reste en retrait, les achats stage ayant doublé.

Lecture retraitée (voir 5.2.6) : l'amélioration réelle du résultat atteint 371,6 k€, soit les 270,6 k€ publiés, plus 51,0 k€ d'effet favorable non récurrent lié à la reprise de provision 24/25 (reprise de 100 k€ moins 49 k€ de charges à payer couvertes) et 50,0 k€ de rattachement des recettes stages. Résultat net retraité : −157,6 k€ en 24/25 et 214,1 k€ en 25/26.

## 6. Rapport du commissaire aux comptes

Il est donné connaissance à l'Assemblée générale du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2026, établi par RACIO SAS. Ce rapport, accompagné des comptes annuels auxquels il se rapporte, est reproduit ci-après dans son intégralité, dans sa version signée.

Racio.
Audit | Conseil | Expertise comptable

# Association Montpellier Hérault Rugby

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 30 juin 2026

**RACIO SAS**
15 route du Littoral - 34380 Saint Martin de Londres
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 € - 934 671 074 R.C.S. Montpellier
Société membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier - Nîmes

Racio.
Audit | Conseil | Expertise comptable

**Association Montpellier Hérault Rugby**
Stade Yves du Manoir - 500 avenue de Vanières
34070 Montpellier

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2026

À l'Assemblée Générale de l'Association Montpellier Hérault Rugby,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Montpellier Hérault Rugby relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation, décrite dans le paragraphe « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels. Ce paragraphe indique que l'hypothèse de continuité d'exploitation est retenue, pour l'établissement des comptes annuels, sur la base du soutien financier de la SASP Montpellier Hérault Rugby sur les 12 prochains mois.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Martin de Londres, le 14 octobre 2026

RACIO SAS

Julien LEDOGAR

Commissaire aux comptes

# Bilan Actif

| | Règlement ANC 2022-06 | 30/06/2026 Brut | 30/06/2026 Amort. et Dépréc. | 30/06/2026 Net | 30/06/2025 Net |
|---|---|---|---|---|---|
| ACTIF IMMOBILISE | Frais d'établissement (I) | | | | |
| | Immobilisations incorporelles | | | | |
| | Frais de développement | | | | |
| | Donations temporaires d'usufruit | | | | |
| | Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires | 13 269 | 12 645 | 625 | |
| | Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| | Imm. inc. en cours, avances et acomptes | | | | |
| | Immobilisations corporelles | | | | |
| | Terrains | | | | |
| | Constructions | 30 490 | 30 490 | | |
| | Installations techniques,mat. et outillage indus. | 80 462 | 78 107 | 2 355 | 951 |
| | Autres immobilisations corporelles | 308 710 | 284 352 | 24 358 | 37 767 |
| | Imm. corp. en cours, avances et acomptes | | | | |
| | Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés | | | | |
| | Immobilisations financières | | | | |
| | Participations | 429 647 | 429 597 | 50 | 50 |
| | Créances rattachées à des participations | | | | |
| | Autres titres immobilisés | | | | |
| | Prêts | | | | |
| | Autres immobilisations financières | | | | 9 250 |
| | Total II | 862 579 | 835 191 | 27 388 | 48 017 |
| ACTIF CIRCULANT | Stocks et en-cours | 868 | | 868 | |
| | Avances et acomptes versés sur commandes | | | | |
| | Créances | | | | |
| | Créances clients, usagers et comptes rattachés | 188 416 | 2 083 | 186 333 | 15 492 |
| | Créances reçues par legs ou donations | | | | |
| | Autres créances | 87 825 | | 87 825 | 182 392 |
| | Charges constatées d'avance | 20 317 | | 20 317 | 16 030 |
| | Valeurs mobilières de placement | 179 569 | | 179 569 | 255 518 |
| | Instruments financ. à terme et jetons détenus | | | | |
| | Disponibilités | 205 720 | | 205 720 | 44 388 |
| | Total III | 682 716 | 2 083 | 680 633 | 513 820 |
| COMPTES DE REGULARISATION | Frais d'émission des emprunts (IV) | | | | |
| | Primes de remboursement des emprunts (V) | | | | |
| | Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI) | | | | |
| | TOTAL GENERAL (I à VI) | 1 545 295 | 837 274 | 708 021 | 561 837 |

# Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

| | | 30/06/2026 | 30/06/2025 |
|---|---|---|---|
| FONDS PROPRES | Fonds propres sans droit de reprise | | |
| | Fonds propres statutaires | | |
| | Fonds propres complémentaires | | |
| | Fonds propres avec droit de reprise | | |
| | Fonds propres statutaires | | |
| | Fonds propres complémentaires | | |
| | Ecarts de réévaluation | | |
| | Réserves | | |
| | Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| | Réserves pour projet de l'entité | | |
| | Autres | | |
| | Report à nouveau | (332 596) | (226 046) |
| | Excédent ou déficit de l'exercice | 164 058 | (106 550) |
| | Situation nette (sous-total) | (168 538) | (332 596) |
| | Fonds propres consomptibles | | |
| | Subventions d'investissement | 8 820 | 16 380 |
| | Provisions réglementées | | |
| | Total I | (159 718) | (316 216) |
| Autres fonds propres | Fonds non remboursables | | |
| | Avances conditionnées | | |
| | Droits du concédant | | |
| | Total II | | |
| Fonds reportés et dédiés | Fonds reportés liés aux legs ou donations | | |
| | Fonds dédiés | | |
| | Total III | | |
| Provisions | Provisions pour risques | 158 000 | 158 000 |
| | Provisions pour charges | | |
| | Total IV | 158 000 | 158 000 |
| DETTES | Emprunts obligataires convertibles | | |
| | Autres emprunts obligataires | | |
| | Emprunts dettes auprès des établissements de crédit | | |
| | Emprunts et dettes financières divers | | |
| | Instruments financiers à terme | | |
| | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 246 874 | 119 040 |
| | Dettes des legs ou donations | | |
| | Dettes fiscales et sociales | 56 195 | 122 597 |
| | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| | Autres dettes | 342 952 | 443 088 |
| | Produits constatés d'avance | 63 718 | 35 328 |
| | Total V | 709 739 | 720 053 |
| | Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI) | | |
| | TOTAL GENERAL (I à VI) | 708 021 | 561 837 |

# Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

| | | 30/06/2026<br>12 mois | 30/06/2025<br>12 mois |
|---|---|---|---|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | Cotisations | | |
| | Vente de biens et services | | |
| | Ventes de biens | 120 989 | 167 616 |
| | dont ventes de dons en nature | 28 998 | 21 473 |
| | Ventes de prestations de service | 138 272 | 128 772 |
| | dont parrainages | | |
| | Produits de tiers financeurs | | |
| | Concours publics et subventions | 713 410 | 655 717 |
| | Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible | | |
| | Ressources liées à la générosité du public | | |
| | Dons manuels | 137 879 | |
| | Mécénats | | |
| | Legs, donations et assurances-vie | | |
| | Contributions financières | | |
| | Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions | | 44 590 |
| | Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | | |
| | Utilisations des fonds dédiés | | |
| | Autres produits | 860 927 | 828 351 |
| | Total des produits d'exploitation | 1 971 478 | 1 825 045 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | Achats de marchandises | 78 086 | 49 439 |
| | Variation de stock | (868) | 29 |
| | Achats de matières premières et autres approvisionnements | | |
| | Variation de stock | | |
| | Autres achats et charges externes | 987 172 | 1 014 944 |
| | Aides financières | | |
| | Impôts, taxes et versements assimilés | 5 382 | 1 119 |
| | Salaires | 505 514 | 762 347 |
| | Cotisations sociales | 101 134 | 161 695 |
| | Dotation aux amortissements et aux dépréciations | 15 875 | 19 259 |
| | Dotation aux provisions | | |
| | Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées | | |
| | Reports en fonds dédiés | | |
| | Autres charges | 114 412 | 129 776 |
| | Total des charges d'exploitation | 1 806 707 | 2 138 609 |
| | RESULTAT D'EXPLOITATION | 164 771 | (313 564) |

# Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

| | | 30/06/2026 | 30/06/2025 |
|---|---|---|---|
| | RESULTAT D'EXPLOITATION | 164 771 | (313 564) |
| PRODUITS FINANCIERS | De participation | 1 974 | 1 119 |
| | D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé | | |
| | Autres intérêts et produits assimilés | 918 | |
| | Reprises sur dépréciations et provisions | | |
| | Différences positives de change | | |
| | Produits des immobilisations financières cédées | | |
| | Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie | 6 075 | |
| | Total des produits financiers | 8 967 | 1 119 |
| CHARGES FINANCIERES | Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | | |
| | Intérêts et charges assimilées | | |
| | Différences négatives de change | | |
| | Valeurs comptables des immobilisations financières cédées | | |
| | Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie | 9 150 | |
| | Total des charges financières | 9 150 | |
| | RESULTAT FINANCIER | (183) | 1 119 |
| | RESULTAT COURANT avant impôts | 164 588 | (312 445) |
| | Produits exceptionnels | | 323 800 |
| | Charges exceptionnelles | 530 | 117 905 |
| | RESULTAT EXCEPTIONNEL | (530) | 205 895 |
| | Participation des salariés aux résultats | | |
| | Impôts sur les bénéfices | | |
| | TOTAL DES PRODUITS | 1 980 445 | 2 149 963 |
| | TOTAL DES CHARGES | 1 816 387 | 2 256 514 |
| | EXCEDENT ou DEFICIT | 164 058 | (106 550) |

| | | |
|---|---|---|
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | |
| Dons en nature | | |
| Prestations en nature | | |
| Bénévolat | | |
| TOTAL | | |
| CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | |
| Secours en nature | | |
| Mise à disposition gratuite de biens | | |
| Prestations | | |
| Personnel bénévole | | |
| TOTAL | | |

# Règles et Méthodes Comptables

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les comptes ont été établis en application du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les comptes ont été établis en application du :
• règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général ;
• et règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 pour se conformer aux exigences du nouveau règlement ANC n° 2022-06.

Le bilan de l'exercice présente un total de **708 021** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 980 445** euros et un total **charges** de **1 816 387** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **164 058** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2025** et finit le **30/06/2026.**
Il a une durée de **12** mois.
.

**Changement de méthode comptable**

Un nouveau plan comptable a été appliqué sur l'exercice, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif au plan comptable généralet publié par le règlement ANC n° 2023-03, qui introduit :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- Un nouveau format d'annexe.

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de la société ne constitue que des changements de présentation, n'ayant aucune incidence sur le résultat

Les principaux impacts sur les comptes de résultat sont les suivant :

| | **Poste 06/26** | **juin-26** | **Poste 06/25** | **juin-25** |
|---|---|---|---|---|
| Subventions et dons divers | Ressources générosité du public | 6 027 | Produits exceptionnels | 16 415 |
| Mécénats divers | Ressources générosité du public | 131 852 | Produits exceptionnels | 130 032 |
| Indem formation federale | Autres produits | 30 933 | Transferts de charges | 33 250 |

# Règles et Méthodes Comptables

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| CPAM | Charges personnel | 4 530 | Transferts de charges | 8 079 |
| Indem KM FFR | Autres produits | 4 383 | Produits exceptionnels | 3 260 |
| Subvention Invest | Concours publics et Subventions | 7 560 | Produits exceptionnels | 7 560 |

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Continuité d'exploitation**

La continuité d'exploitation est assurée notamment par le soutien de la SASP MONTPELLIER RUGBY HERAULT, laquelle société s'est engagée à fournir à l'Association MHR, pour la saison 2026/27, le soutien financier nécessaire au maintien de son activité et également pour faire face à ses engagements
A noter que la SASP MHR bénéficie elle- même du soutien de son actionnaire principal ALTRAD PARTICIPATIONS. Ce dernier soutient sa filiale notamment sous la forme d'apports en compte courant et consent annuellement un abandon de compte courant au bénéfice de sa filiale et signe chaque année une convention de blocage de compte courant pour la saison à venir.
A ce titre, ALTRAD PARTICIPATIONS s'engage annuellement à permettre au club de rétablir ses capitaux propres à un montant au moins égal au fonds de réserve tel que défini par le règlement de la LNR, permettant ainsi d'avoir des fonds propres suffisant pour subvenir aux besoins de l'association MONTPELLIER HERAULT RUGBY.

**Provisions**

La provision pour risque et charges de 158 K€ comptabilisée au cours des exercices précédents concerne un contrôle URSSAF, qui fait l'objet d'une contestation. Une provision a été constatée pour la totalité du litige par prudence.

**Faits marquant**

Un ancien dirigeant de l'association, a saisi le Conseil de prud'hommes afin de contester son licenciement, qu'il estime dépourvu de cause réelle et sérieuse. Le montant de l'indemnité demandée est de 155 000 euros. À ce jour, aucune décision judiciaire n'a été rendue. Toutefois, aucun montant n'a été provisionné au titre de ce litige, car les conseils de
l'association estiment disposer d'arguments juridiques solides permettant de justifier la régularité de la rupture sur la période.

# Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

**Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

**Stocks et en cours**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

**Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

**Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

# Règles et Méthodes Comptables

**Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

| | | Valeurs brutes début d'exercice | Mouvements de l'exercice | | | | Valeurs brutes au 30/06/2026 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Augmentations | | Diminutions | | |
| | | | Réévaluations | Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste | Virements de poste à poste | Cessions ou mise hors srvce | |
| INCORPORELLES | Frais d'établissement | | | | | | |
| | Frais de développement | | | | | | |
| | Donations temporaires d'usufruit | | | | | | |
| | Autres | 12 530 | | 739 | | | 13 269 |
| | TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 12 530 | | 739 | | | 13 269 |
| CORPORELLES | Terrains | | | | | | |
| | Constructions sur sol propre | | | | | | |
| | sur sol d'autrui | | | | | | |
| | instal. agenct aménagement | 30 490 | | | | | 30 490 |
| | Instal technique, matériel outillage industriels | 78 350 | | 2 113 | | | 80 462 |
| | Instal., agencement, aménagement divers | 140 593 | | | | | 140 593 |
| | Matériel de transport | 41 724 | | | | | 41 724 |
| | Matériel de bureau, informatique et mobilier | 124 749 | | 1 644 | | | 126 393 |
| | Emballages récupérables et divers | | | | | | |
| | Immobilisations corporelles en cours | | | | | | |
| | Avances et acomptes | | | | | | |
| | TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 415 906 | | 3 756 | | | 419 662 |
| | BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES | | | | | | |
| FINANCIERES | Participations | 429 647 | | | | | 429 647 |
| | Créances rattachées à des participations | | | | | | |
| | Autres titres immobilisés | | | | | | |
| | Prêts et autres immobilisations financières | 9 250 | | 2 800 | | 12 050 | |
| | TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 438 897 | | 2 800 | | 12 050 | 429 647 |
| | TOTAL | 867 333 | | 7 295 | | 12 050 | 862 579 |

# Amortissements

| | | Durée ou taux | Mode d' amts | Amortissements début d'exercice | Mouvements de l'exercice | | Amortissements au 30/06/2026 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Dotations | Diminutions | |
| INCORPORELLES | Frais d'établissement | | | | | | |
| | Frais de développement | | | | | | |
| | Donations temporaires d'usufruit | | | | | | |
| | Autres | | | 12 530 | 114 | | 12 645 |
| | TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | 12 530 | 114 | | 12 645 |
| CORPORELLES | Terrains | | | | | | |
| | Constructions sur sol propre | | | | | | |
| | sur sol d'autrui | | | | | | |
| | instal. agencement aménagement | | | 30 490 | | | 30 490 |
| | Instal technique, matériel outillage industriels | | | 77 399 | 708 | | 78 107 |
| | Autres Instal., agencement, aménagement divers | | | 127 818 | 4 440 | | 132 258 |
| | Matériel de transport | | | 24 098 | 8 125 | | 32 222 |
| | Matériel de bureau, mobilier | | | 117 383 | 2 488 | | 119 871 |
| | Emballages récupérables et divers | | | | | | |
| | TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | 377 188 | 15 761 | | 392 949 |
| | TOTAL | | | 389 719 | 15 875 | | 405 594 |

# Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

| | | 30/06/2026 | 1 an au plus | plus d'1 an |
|---|---|---|---|---|
| CREANCES | Créances rattachées à des participations | | | |
| | Prêts | | | |
| | Autres immobilisations financières | | | |
| | Clients, usagers douteux ou litigieux | | | |
| | Autres créances clients, usagers | 188 416 | 188 416 | |
| | Créances représentatives des titres prêtés | | | |
| | Personnel et comptes rattachés | 146 | 146 | |
| | Sécurité sociale et autres organismes sociaux | | | |
| | Impôts sur les bénéfices | | | |
| | Taxes sur la valeur ajoutée | | | |
| | Autres impôts, taxes versements assimilés | | | |
| | Divers | | | |
| | Confédération, fédération, union, entités affiliées | | | |
| | Créances reçues par legs ou donations | | | |
| | Débiteurs divers | 87 679 | 87 679 | |
| | Charges constatées d'avance | 20 317 | 20 317 | |
| | TOTAL DES CREANCES | 296 559 | 296 559 | |
| | Prêts accordés en cours d'exercice | | | |
| | Remboursements obtenus en cours d'exercice | | | |
| | Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) | | | |

| | | 30/06/2026 | 1 an au plus | 1 à 5 ans | plus de 5 ans |
|---|---|---|---|---|---|
| DETTES | Emprunts obligataires convertibles | | | | |
| | Autres emprunts obligataires | | | | |
| | Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine | | | | |
| | Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine | | | | |
| | Emprunts et dettes financières divers | | | | |
| | Fournisseurs et comptes rattachés | 246 874 | 246 874 | | |
| | Dettes des legs ou donations | | | | |
| | Personnel et comptes rattachés | 29 612 | 29 612 | | |
| | Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 16 185 | 16 185 | | |
| | Impôts sur les bénéfices | | | | |
| | Taxes sur la valeur ajoutée | 9 731 | 9 731 | | |
| | Obligations cautionnées | | | | |
| | Autres impôts, taxes et assimilés | 667 | 667 | | |
| | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | | |
| | Confédération, fédération, union, entités affiliées | | | | |
| | Autres dettes | 342 952 | 342 952 | | |
| | Dette représentative de titres empruntés | | | | |
| | Produits constatés d'avance | 63 718 | 63 718 | | |
| | TOTAL DES DETTES | 709 739 | 709 739 | | |
| | Emprunts souscrits en cours d'exercice | | | | |
| | Emprunts remboursés en cours d'exercice | | | | |
| | Emprunts dettes associés (personnes physiques) | | | | |

# Provisions

| | | Début exercice | Augmentations | Diminutions | 30/06/2026 |
|---|---|---|---|---|---|
| PROVISIONS REGLEMENTEES | Reconstruction gisements miniers et pétroliers | | | | |
| | Provisions pour investissement | | | | |
| | Provisions pour hausse des prix | | | | |
| | Provisions pour amortissements dérogatoires | | | | |
| | Provisions fiscales pour prêts d'installation | | | | |
| | Provisions autres | | | | |
| | PROVISIONS REGLEMENTEES | | | | |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | Pour litiges | | | | |
| | Pour garanties données aux clients | | | | |
| | Pour amendes et pénalités | | | | |
| | Pour pertes de change | | | | |
| | Pour pensions et obligations similaires | | | | |
| | Pour impôts | | | | |
| | Pour renouvellement des immobilisations | | | | |
| | Provisions pour gros entretien et grandes révisions | | | | |
| | Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer | | | | |
| | Autres | 158 000 | | | 158 000 |
| | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 158 000 | | | 158 000 |
| PROVISIONS POUR DEPRECIATION | Sur immobilisations : incorporelles | | | | |
| | Sur immobilisations : corporelles | | | | |
| | Sur immobilisations : legs ou donations | | | | |
| | Sur immobilisations : des titres mis en équivalence | | | | |
| | Sur immobilisations : titres de participation | 429 597 | | | 429 597 |
| | Sur immobilisations : autres immo. financières | | | | |
| | Sur stocks et en-cours | | | | |
| | Sur comptes clients, usagers | 2 083 | | | 2 083 |
| | Sur créances reçues par legs ou donations | | | | |
| | Autres | | | | |
| | PROVISIONS POUR DEPRECIATION | 431 681 | | | 431 681 |
| | TOTAL GENERAL | 589 681 | | | 589 681 |
| | Dont dotations et reprises : - d'exploitation | | | | |
| | Dont dotations et reprises : - financières | | | | |
| | Dont dotations et reprises : - exceptionnelles | | | | |

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

# Produits à recevoir

| | Règlement ANC 2022-06 | 30/06/2026 |
|---|---|---|
| Total des Produits à recevoir | | 39 506 |
| Autres créances clients | | 39 506 |
| FAE | 39 506 | |

# Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

| | | 30/06/2026 |
|---|---|---|
| Total des Charges à payer | | 44 994 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 25 783 |
| FOURNISSEURS | 25 783 | |
| Dettes fiscales et sociales | | 19 212 |
| DETTES PROVISIO. POUR CONGES P | 15 643 | |
| CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA | 3 569 | |

# Charges constatées d'avance

| | Période | Montants | 30/06/2026 |
|---|---|---|---|
| Charges constatées d'avance - EXPLOITATION | | 20 317 | 20 317 |
| Charges constatées d'avance - FINANCIERES | | | |
| Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES | | | |
| TOTAL | | | 20 317 |

# Produits constatés d'avance

| | Période | Montants | 30/06/2026 |
|---|---|---|---|
| Produits constatés d'avance - EXPLOITATION | | 63 718 | 63 718 |
| Produits constatés d'avance - FINANCIERS | | | |
| Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS | | | |
| TOTAL | | | 63 718 |

# Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

| | Fonds propres clôture 30/06/2025 | Affectation du résultat N-1 | Augmentation | Diminution ou consommation | Fonds propres clôture 30/06/2026 |
|---|---|---|---|---|---|
| Fonds propres sans droit de reprise | | | | | |
| Fonds propres avec droit de reprise | | | | | |
| Ecarts de réévaluation | | | | | |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | | | | |
| Réserves pour projet de l'entité | | | | | |
| Autres réserves | | | | | |
| Report à nouveau | (226 046) | (106 550) | | | (332 596) |
| Excédent ou déficit de l'exercice | (106 550) | 106 550 | 164 058 | | 164 058 |
| Situation nette | (332 596) | | 164 058 | | (168 538) |
| Fonds propres consomptibles | | | | | |
| Subventions d'investissement | 16 380 | | (7 560) | | 8 820 |
| Provisions réglementées | | | | | |
| TOTAL | (316 216) | | 156 498 | | (159 718) |

# Répartition des effectifs par catégorie

| | | 30/06/2026 | Effectif moyen employé pendant l'exercice |
|---|---|---|---|
| EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE | Ouvriers | | |
| | Employés, techniciens, agents de maîtrise | | 8 |
| | Cadres et ingénieurs | | |
| | Autres catégories | | |
| | TOTAL | | 8 |

# Annexe libre

### *Engagements en matière de pensions et retraite*

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. Ce montant ne présente pas un caractère significatif.

### *Honoraires commissaires aux comptes*

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice est de 4 350 € H.T. Ces honoraires sont facturés au titre du contrôle légal des comptes.

### *Evènements postérieurs à la clôture*

Néant

## 7. Approbation des rapports financiers, des comptes et affectation du résultat

### 7.1. Questions et interventions

Une précision est demandée sur la signification du report à nouveau et sur la situation financière historique de l'Association.

### 7.2. Réponses apportées

Il est expliqué que l'excédent de l'exercice, d'un montant de 164 058 €, sera affecté au report à nouveau afin de réduire les déficits accumulés au cours des exercices précédents avec 24/25 et juillet 25 à décembre 25 pour un montant de -1.23 Million €

Malgré ce résultat positif, le report à nouveau demeure négative, à hauteur d'environ 160 000 €. Le Président souligne que ce redressement constitue une étape importante, mais que la situation financière exige encore une gestion rigoureuse et une vigilance particulière sur la trésorerie.

### 7.3. Résolution n° 4 – Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2026 et affectation du résultat

Le président soumet à l'approbation de l'Assemblée générale le rapport financier et les comptes de l'exercice 2025-2026, clos au 30 juin 2026. Il propose d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 164 058 €, en totalité au compte « report à nouveau ».

| Expression du vote | Nombre de voix |
|---|---|
| Pour | 43 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |
| Total des suffrages exprimés | 43 |

Décision : Le rapport financier et les comptes de l'exercice 2025-2026, clos au 30 juin 2026, sont approuvés à l'unanimité. L'excédent de 164 058 € est affecté en totalité au compte « report à nouveau ».

Le président prend acte du résultat et poursuit l'ordre du jour.

## 8. Quitus de gestion

### 8.1. Questions et interventions

Néant

### 8.2. Réponses apportées

Néant

### 8.3. Résolution n° 5 – Quitus de gestion

Le président soumet au vote de l'Assemblée générale la résolution suivante : « L'Assemblée générale donne quitus de leur gestion aux dirigeants pour l'exercice clos au 30 juin 2026. »

| Expression du vote | Nombre de voix |
|---|---|
| Pour | 43 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |
| Total des suffrages exprimés | 43 |

**Décision : Le quitus de gestion pour l'exercice clos au 30 juin 2026 est accordé à l'unanimité .**

Le président prend acte du résultat et poursuit l'ordre du jour.

## 9. Budget prévisionnel 2026-2027 et intervention de l'administrateur délégué

Le budget prévisionnel 2026-2027, voté par le Comité directeur du 7 octobre 2026, est présenté à l'Assemblée générale. La note de présentation est reproduite ci-après.

### 9.1. Note de présentation du budget 2026-2027 (point 9a)

#### 9.1.1. Objet et message clé

**Le budget 2026-2027 (version V8), voté par le Comité directeur du 7 octobre 2026, est présenté à l'équilibre, avec un excédent prévisionnel de +19,6 k€ (2 307 157 € de produits pour 2 287 519 € de charges). C'est le premier budget de la nouvelle gouvernance construit à l'équilibre sans écriture d'apport de trésorerie.**

Le total de nos produits progresse de +326,7 k€ (+16,5 %) et celui de nos charges de **+471,1 k€ (+25,9 %)**. Les charges augmentent plus vite que les produits : c'est un choix assumé. L'excédent de 164 k€ dégagé en 2025-2026 nous offre une marge de manœuvre que nous réinvestissons dans la formation et le secteur féminin, chaque charge nouvelle étant adossée à une recette identifiée.

#### 9.1.2. Rappel : l'exercice 2025-2026

L'exercice 2025-2026 se clôt sur un excédent de **+164 058 €**, contre une perte de 106,6 k€ en 2024-2025, soit une amélioration de +371 k€ à périmètre comparable.

Ce redressement repose sur trois leviers : la maîtrise de la masse salariale, la rationalisation des dépenses de fonctionnement et la progression des recettes d'exploitation, sans dégrader la qualité de la formation ni les performances sportives.

Les capitaux propres restent toutefois négatifs (environ −160 k€). Les pertes antérieures (environ 1,3 M€ sur une saison et demie) n'ont été couvertes qu'en partie par l'apport de 800 k€ de la SASP. Notre objectif demeure donc de consolider nos fonds propres et de ne générer aucune nouvelle perte.

#### 9.1.3. Le budget 2026-2027 en un coup d'œil

| | Bilan 25/26 | Budget 26/27 V8 | Écart | Écart % |
|---|---|---|---|---|
| **Produits d'exploitation** | 1 971 478 € | 2 307 157 € | +335 678 € | +17,0 % |
| **Charges d'exploitation** | 1 806 707 € | 2 287 519 € | +480 812 € | +26,6 % |
| **Résultat d'exploitation** | **+164 771 €** | **+19 638 €** | | |
| **Résultat financier** | −183 € | 0 € | | |
| **Résultat exceptionnel** | −530 € | 0 € | | |
| **Résultat de l'exercice** | **+164 058 €** | **+19 638 €** | | |
| **Total des produits** | **1 980 445 €** | **2 307 157 €** | **+326 712 €** | **+16,5 %** |
| **Total des charges** | **1 816 387 €** | **2 287 519 €** | **+471 132 €** | **+25,9 %** |

**Une précaution de lecture.** Le budget valorise désormais le bénévolat ouvrant droit à reçu fiscal (abandons de créances et renonciation aux frais des bénévoles) : 164,3 k€, contre 11,3 k€ en 2025-2026. Ces montants figurent à l'identique en produits et en charges : aucun effet sur le résultat, mais les deux masses sont gonflées de 153,0 k€. Abstraction faite de cet effet, les produits d'exploitation progressent de +182,7 k€ (+9,3 %) et les charges d'exploitation de +327,9 k€ (+18,3 %).

Le budget est construit en comptabilité analytique sur trois secteurs sportifs (école de rugby, formation et préformation masculines, équipes premières et secteur féminin) et un secteur administratif. Cette organisation assure la traçabilité des financements, notamment ceux de la SASP et des collectivités.

### 9.1.4. Pourquoi et comment nos produits augmentent (+335,7 k€)

Les produits d'exploitation progressent de +335,7 k€ (+17 %), portés par les subventions (+189,9 k€). La hausse repose sur des ressources acquises ou contractualisées, qui compensent la perte du mécénat.

| Chapitre | Bilan 25/26 | Budget 26/27 V8 | Écart | Écart % |
|---|---|---|---|---|
| **Ventes de marchandises** | 121,0 k€ | 155,2 k€ | +34,2 k€ | +28 % |
| **Prestations de services** | 138,3 k€ | 173,7 k€ | +35,4 k€ | +26 % |
| **Subventions d'exploitation** | 713,4 k€ | 903,3 k€ | +189,9 k€ | +27 % |
| **Autres produits** | 998,8 k€ | 1 075,0 k€ | +76,2 k€ | +8 % |
| **Total produits d'exploitation** | **1 971,5 k€** | **2 307,2 k€** | **+335,7 k€** | **+17 %** |

**Les principales variations par compte (hors contributions en nature neutres) :**

| Compte | Bilan 25/26 | Budget 26/27 V8 | Écart | Origine |
|---|---|---|---|---|
| **Subvention Métropole** | 557,5 k€ | 720,0 k€ | +162,5 k€ | Subvention complémentaire fléchée sur le secteur féminin et rattrapage ; acquises |
| **Publicité et partenaires** | 116,2 k€ | 173,7 k€ | +57,5 k€ | Contrats signés, sauf 40 k€ en cours de finalisation |
| **Stages** | 36,7 k€ | 93,7 k€ | +57,0 k€ | Garantis à 90 % sur la base des encaissements de juillet |
| **Cotisations** | 207,1 k€ | 251,0 k€ | +43,9 k€ | Nouvelle politique de cotisations |
| **Indemnités FFR** | 4,4 k€ | 41,9 k€ | +37,5 k€ | Suivent la hausse des licences FFR |
| **Subvention État (contrats aidés)** | 14,0 k€ | 44,0 k€ | +30,0 k€ | Contrats de qualification et d'apprentissage |
| **Indemnités de formation fédérales** | 30,9 k€ | 47,2 k€ | +16,2 k€ | Liées aux joueurs formés |

**Comment nous avons augmenté nos recettes :**

- **Les collectivités et l'État** (+192,5 k€) : la Métropole renforce son soutien, en particulier au rugby féminin, et les contrats aidés sont mieux financés.
- **Nos ressources propres** (+158,4 k€) : partenariats, stages et cotisations. Ce sont les recettes qui dépendent directement de notre action.
- **La FFR** (+53,7 k€) : indemnités FFR et indemnités de formation fédérales.
- **La SASP** : la redevance passe à 350 k€, mais elle remplace l'ancienne participation forfaitaire des Espoirs (CHP, 105 k€), le partenariat (50 k€) et les dons (80 k€) ; 40 k€ seront en outre reversés au titre des ressources humaines, soit un effet net de +75 k€.

### 9.1.5. Pourquoi et comment nos charges augmentent (+480,8 k€)

Les charges d'exploitation augmentent de +480,8 k€ (+27 %). Près d'un tiers (153,0 k€) est purement comptable et neutre ; le reste finance des choix sportifs et des obligations, adossés à des recettes.

| Chapitre | Bilan 25/26 | Budget 26/27 V8 | Écart | Écart % |
|---|---|---|---|---|
| **Achats de marchandises** | 78,1 k€ | 97,2 k€ | +19,1 k€ | +24 % |
| **Variation de stock** | −0,9 k€ | 0,0 k€ | +0,9 k€ | n.s. |
| **Autres achats et charges externes** | 987,2 k€ | 1 117,7 k€ | +130,5 k€ | +13 % |
| **Impôts et taxes** | 5,4 k€ | 1,1 k€ | −4,3 k€ | −79 % |
| **Salaires et traitements** | 505,5 k€ | 595,0 k€ | +89,5 k€ | +18 % |
| **Charges sociales** | 101,1 k€ | 178,6 k€ | +77,5 k€ | +77 % |
| **Dotations aux amortissements** | 15,9 k€ | 8,6 k€ | −7,3 k€ | −46 % |
| **Autres charges** | 114,4 k€ | 289,2 k€ | +174,8 k€ | +153 % |
| **Total charges d'exploitation** | **1 806,7 k€** | **2 287,5 k€** | **+480,8 k€** | **+27 %** |

**1. Une masse salariale programmée pour la performance (+167,0 k€).**

- Indemnités des joueurs et joueuses : +81,5 k€, du fait de l'intégration des pôles Espoirs masculin et féminin et du renforcement du secteur féminin. Cette progression est cofinancée par l'augmentation des subventions et des partenariats.
- Charges sociales : +77,5 k€, dont cotisations URSSAF +38,0 k€ et cotisations aux caisses +35,4 k€, qui suivent la hausse des salaires et indemnités.

***2. Des charges externes ciblées, en partie compensées par des économies (+130,5 k€ nets).***

- Licences FFR : +83,5 k€, en partie compensées par les indemnités FFR et fédérales (+53,7 k€ en produits).
- Déplacements des équipes : +80,3 k€ (frais de déplacement +34,1 k€, restauration +33,4 k€, hôtels +12,8 k€), liés au calendrier et au carburant, budgétés par prudence.
- Formations obligatoires pour maintenir nos accréditations FFR : +39,0 k€.
- Honoraires juridiques (provision pour le contentieux en cours) +20,9 k€, frais de scolarité prévus au plan de formation +20,1 k€, frais de siège refacturés par la SASP +10,4 k€.
- Économies : réceptions −52,9 k€, intérim −30,1 k€, équipements sportifs −19,3 k€, indemnités kilométriques des éducateurs −14,3 k€, maintenance et logiciels −14,0 k€.

***3. Les autres charges, largement neutres (+174,8 k€).***

- 153,0 k€ correspondent à la valorisation du bénévolat ouvrant droit à reçu fiscal, compensée au centime près en produits.
- Le solde correspond aux indemnités de formation liées à nos recrutements (+21,9 k€).

***4. Des achats liés aux recettes (+19,1 k€), principalement la buvette (+10,5 k€), qui suit la hausse des ventes.***

### 9.1.6. Points de vigilance

La marge de sécurité est faible (0,9 % des produits) : quatre points font l'objet d'un suivi régulier.

| Point de vigilance | Enjeu | Effet sur le résultat |
|---|---|---|
| **Recettes à concrétiser : opérations RSE (40 k€) et mur des donateurs (7,5 k€)** | 47 500 € | −27,9 k€ si rien n'est encaissé ; au moins 20,4 k€ de contrats à signer pour tenir l'équilibre si le mur est encaissé |
| **Assiette forfaitaire des indemnités (lectures divergentes des textes, arbitrage attendu au prochain trimestre)** | 39 903 € | −20,3 k€ si la base de l'avenant était retenue |
| **Dépendance à la subvention Métropole** | 162 500 € de hausse | Budget déficitaire sans cette hausse |
| **Trésorerie en flux tendu** | Versements SASP : 1/3 en octobre, | Suivi mensuel des encaissements |

Le risque URSSAF reste le principal aléa : aucun organisme de référence ne garantit à ce jour l'application de l'assiette forfaitaire. Nous poursuivons la sécurisation (conventions individuelles, justificatifs de frais, démarches auprès de l'URSSAF).

Afin de ne pas créer de charges fixes reconductibles, nos engagements sont définis saison par saison et le budget sera ajusté si une recette ne se concrétise pas. La situation au 31 décembre 2026 offrira un premier point d'étape.

#### 9.1.7. Conclusion

Le budget 2026-2027 transforme le redressement de 2025-2026 en investissement maîtrisé : plus de joueurs et joueuses formés, un secteur féminin renforcé et rentable, des accréditations FFR maintenues, le tout à l'équilibre.

Cet équilibre reste fragile. Il impose de sécuriser les 47,5 k€ de recettes attendues, de suivre de près la question URSSAF et de poursuivre la consolidation de nos fonds propres. Le Comité directeur ajustera le budget en cours de saison si nécessaire.

Il est proposé à l'Assemblée générale de prendre acte du budget prévisionnel 2026-2027 (version V8). Une version actualisée (V9) sera présentée au Comité directeur en janvier 2027.

### 9.2. Intervention de l'administrateur délégué (point 9b)

Jean-Marie Boiseau, administrateur délégué, intervient devant l'Assemblée générale et présente ce que coûte réellement un licencié au club.

Le coût réel d'un licencié s'élève à 3 320 € par saison. La cotisation moyenne (337 €) n'en couvre qu'environ 10 %. Le solde est financé par les collectivités (1 314 €, soit environ 40 %) et par le club (1 669 €, soit environ 50 %), grâce aux partenaires, aux dons et à l'engagement des bénévoles.

Monsieur Jean-Marie Boisseau souligne l'importance du travail de restructuration engagé depuis plusieurs exercices et les efforts considérables réalisés pour rétablir l'équilibre financier de l'Association.

Il tient à saluer le sérieux, la persévérance et l'engagement du Bureau, et tout particulièrement de son Président, dont l'action déterminante a permis d'obtenir des résultats financiers significatifs et de replacer l'Association sur une trajectoire d'équilibre.

Il rappelle néanmoins que cette situation demeure fragile et nécessite la poursuite d'une gestion rigoureuse, ainsi qu'une mobilisation quotidienne des équipes administratives, sportives et dirigeantes, qu'il remercie pour leur implication.

Il insiste particulièrement sur le rôle indispensable des bénévoles dans le fonctionnement et le développement de l'Association. Leur mobilisation doit être renforcée, notamment par le recrutement de nouveaux bénévoles, afin de permettre l'organisation de manifestations, d'animations et d'opérations attractives susceptibles de générer des recettes complémentaires.

Il souligne que ces actions nécessitent un investissement humain important, une organisation sérieuse et une implication collective. Le développement du bénévolat constitue ainsi un levier essentiel pour diversifier les ressources propres de l'Association et accompagner durablement ses ambitions sportives.

Enfin, il rappelle que la réussite du MHR Association repose sur l'engagement conjoint des dirigeants, salariés, éducateurs et bénévoles, et les remercie pour leur contribution.

***Budget prévisionnel – Communication des budgets par catégorie est un***
**«Donné Acte sans vote »**

**Question :** Un participant rappelle une demande formulée lors d'une précédente assemblée générale concernant la communication des données financières détaillées par catégorie sportive, notamment pour l'École de Rugby.

**Réponse :** Le Président précise que la comptabilité de l'exercice 2025-2026 ne permettait pas encore une présentation détaillée par catégorie.

En revanche, le budget prévisionnel 2026-2027 a été structuré autour de trois secteurs distincts : l'École de Rugby, la formation masculine et le secteur féminin.

Soit 133 k€ pour l'Ecole de Rugby , 888 K€ pour la formation masculine et 867 k€ pour le secteur Féminin

Le Président confirme son engagement de transmettre les prévisions de recettes et de dépenses du secteur concerné, notamment celles de l'École de Rugby, dans un souci de transparence.

*4. Cotisations – Coût réel et prestations offertes aux licenciés*

**Question et observations :** Un participant conteste la présentation du coût moyen d'un licencié et des prestations associées à la cotisation.

Il souligne notamment que certains avantages présentés ne bénéficient pas de manière identique à toutes les catégories, particulièrement à l'École de Rugby. Il évoque également les limitations de participation à certaines rencontres ou manifestations, les déplacements et l'accès aux équipements.

**Réponse :** Le Président rappelle que le coût moyen présenté correspond à une moyenne calculée sur l'ensemble des activités de l'Association et ne représente pas le coût individuel réel de chaque licencié.

Il précise que les moyens engagés varient sensiblement selon les catégories et les besoins sportifs.

Afin de répondre à cette demande de transparence, il renouvelle son engagement de communiquer les éléments budgétaires spécifiques à l'École de Rugby, permettant d'identifier les recettes et les dépenses prévisionnelles de ce secteur.

Il rappelle enfin que la présentation détaillée de chaque budget par catégorie ne relève pas de l'objet principal de l'Assemblée générale, le budget prévisionnel étant soumis à l'approbation du Comité directeur.

***Conclusion***

Les échanges ont principalement porté sur les infrastructures sportives, la situation financière de l'Association, la transparence budgétaire et les prestations offertes aux licenciés.

Le Président a réaffirmé la volonté de la gouvernance de poursuivre la restructuration financière et organisationnelle, de renforcer le suivi budgétaire par secteur et de répondre aux demandes légitimes d'information des adhérents.

Il a notamment pris l'engagement de transmettre les éléments budgétaires prévisionnels relatifs à l'École de Rugby au participant qui en a fait la demande.

## 10. Avenant n° 1 à la convention avec la SASP

### 10.1. Présentation de l'avenant

L'avenant n° 1 à la convention conclue avec la SASP a été signé le 2 septembre. Son contenu et les éléments qui le fondent ont été communiqués aux membres.

## 11. Mise à jour de la gouvernance : comité directeur et bureau

Document annexé au compte rendu de l'Assemblée générale. Il présente l'organisation de la gouvernance de l'association telle qu'elle est en place à ce jour.

### 11.1. Le comité directeur

Le précédent cadre statutaire prévoit un comité directeur de 27 membres ; ce format est maintenu jusqu'à la prochaine élection.

### 11.2. Composition du comité directeur

Compte tenu des mouvements intervenus depuis, le comité directeur se compose actuellement des 26 membres suivants :

| N° | NOM | PRÉNOM |
|---|---|---|
| **1** | BOISEAU | JEAN MARIE |
| **2** | CARDONA | FRANCK |
| **3** | CARDONA | SEVERINE |
| **4** | CENSE | DELPHINE |
| **5** | CLOT | ERIC |
| **6** | FLAUGERE | CLOTILDE |
| **7** | GALLETIER | JEAN PAUL |
| **8** | GROUSSET | JOCELYN |
| **9** | GUISEPPIN | SERGE |
| **10** | LAFAYE | FREDERIC |
| **11** | LARROUSSINIE | BERNARD |
| **12** | LENAIN | SERGE |
| **13** | LIRON | CHRISTIAN |
| **14** | LUCIANO | THIERRY |
| **15** | MAFFRE | PHILIPPE |
| **16** | MALARET | CHRISTOPHE |
| **17** | MANCUSO | PASCAL |
| **18** | MARTEL | PASCAL |
| **19** | MORONVALLE | SERGE |
| **20** | PICAMOLES | LOUIS |
| **21** | RAYNAL | JEAN FRANCOIS |
| **22** | ROLLAND | DIDIER |
| **23** | SADOURNY | BERTRAND |
| **24** | SERVEILLE | ANNE |
| **25** | TOURVIELLE | ARMAND |
| **26** | VAYRE | PAUL |

### 11.3. Rôle et fonctionnement du bureau

- Conditions d'accès : être membre du comité directeur et accepter la mission proposée.
- Organisation évolutive : les missions, les responsabilités et la composition du bureau peuvent être ajustées selon les besoins du club.
- Rôle moteur : le bureau met en œuvre les décisions, fait avancer les dossiers, en assure le suivi et traduit les orientations en actions concrètes.
- Compétences renforcées : les moyens financiers limitant le recrutement de salariés, l'engagement des membres du bureau est déterminant pour le fonctionnement et le développement du club.
- Cadre de travail : un périmètre précis et des objectifs partagés pour chacun, un compte rendu de l'avancement des missions et un travail en lien avec les salariés.

### 11.4. Composition du bureau

Conformément aux nouveaux statuts et au règlement intérieur, la constitution du bureau relève du président. Le bureau se compose actuellement des 13 membres suivants :

| N° | NOM | PRÉNOM |
|---|---|---|
| 1 | BOISEAU | JEAN MARIE |
| 2 | CLOT | ERIC |
| 3 | FLAUGERE | CLOTILDE |
| 4 | GALLETIER | JEAN PAUL |
| 5 | GUISEPPIN | SERGE |
| 6 | LAFAYE | FREDERIC |
| 7 | LARROUSSINIE | BERNARD |
| 8 | LENAIN | SERGE |
| 9 | MALARET | CHRISTOPHE |
| 10 | MORONVALLE | SERGE |
| 11 | PICAMOLES | LOUIS |
| 12 | ROLLAND | DIDIER |
| 13 | TOURVIELLE | ARMAND |

Cette complémentarité entre élus bénévoles et professionnels permet d'assurer le quotidien, de conduire les projets et de préparer l'avenir de l'association. Le président remercie celles et ceux qui ont accepté ces responsabilités, qui demandent du temps, de la disponibilité et une réelle implication au service du club.

## 12. Questions ouvertes, valorisation des bénévoles et clôture de l'Assemblée générale

### 12.1. Questions ouvertes

Néant

### 12.2. Valorisation des bénévoles

Le président met à l'honneur six bénévoles du club pour leur engagement au service de l'Association afin de la remise de la médaille du club MHR 2026:

Joanna Villar,Chantal Prady,Hugues et Sonia Arlery,Delphine Tabaries Poncet,Paul Vayre et Patrick Galy

### 12.3. Clôture de l'Assemblée générale

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20h35.

Le président de séance,



Serge Guiseppin

Le secrétaire de séance,



Éric Clot

**ASSOCIATION MHR**
500 avenue de Vanières
34070 Montpellier
SIRET 345 362 933 00029
association@montpellier-rugby.com